

Rapport de mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe 2024-2029

Période de référence 2024-2025



COMMISSION POUR
L'ÉGALITÉ DE GENRE (GEC)

Rapport de mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe 2024-2029

Période de référence 2024-2025

Édition anglaise :

*Gender Equality Commission (GEC)
Implementation report of
the Council of Europe Gender Equality
Strategy 2024-2029
Reporting period 2024-2025*

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ».

Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Division Égalité de genre, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex, gender.equality@coe.int

Conception de la couverture et mise en page : Division publications et identité visuelle (DPIV), Conseil de l'Europe

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale de la DPIV.

© Conseil de l'Europe, Septembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	7
INTRODUCTION	9
APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE PAR LES ÉTATS MEMBRES	13
Objectif stratégique n° 1 – Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme	13
Objectif stratégique 2 – Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que la violence domestique	15
Objectif stratégique 3 – Garantir aux femmes et aux filles l'égalité d'accès à la justice	16
Objectif stratégique 4 – Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique	18
Objectif stratégique 5 – Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques	21
Objectif stratégique 6 – Intégrer les questions d'égalité de genre et adopter une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures	22
APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE	27
Développement d'activités, de mesures de promotion, d'outils et de programmes de coopération, suivi/évaluation des normes afin d'identifier les lacunes et les obstacles	27
Garantir l'appropriation de la Stratégie et des processus et activités connexes par les États membres	35
Activités transversales et coopération avec les différents organes et institutions du Conseil de l'Europe afin de garantir l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et mesures du Conseil de l'Europe	36
Partenariats stratégiques et dialogue avec d'autres organisations régionales et internationales, la société civile et autres parties prenantes concernées	38
CONCLUSIONS ET ANALYSE	39
SO 1 : Prévenir et combattre les stéréotypes et le sexisme	39
SO 2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles	40
SO 3 : Garantir l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les filles	40
SO 4 : Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique	40
SO 5 : Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques	41
SO 6 : Intégrer une dimension de genre et inclure une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures	41
ANNEXES	43
Annexe 1 : Activités et mesures mises en œuvre par les États membres en 2024-2025 en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie 2024-2029 du Conseil de l'Europe	43
Annexe 2 : Liste des normes, publications et autres outils pratiques produits en 2024-2025	43
Annexe 3 : Aperçu des activités menées par les différentes entités du Conseil de l'Europe en vue de la réalisation des objectifs de la stratégie pour la période 2024-2025	46
ABRÉVIATIONS	97

Résumé

1. Adoptée par le Comité des Ministres en mars 2024, la Stratégie pour l'Égalité de Genre du Conseil de l'Europe 2024-2029 (la Stratégie) est la troisième Stratégie pour l'égalité de genre de l'Organisation. Elle s'appuie sur le vaste acquis juridique et politique du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre, ainsi que sur les réussites de la deuxième Stratégie pour l'Égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023.
2. La Déclaration de Reykjavik des chef-fes d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe rappelle que « l'égalité de genre et la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés sont essentielles à l'État de droit, à la démocratie et au développement durable, [et a souligné] le rôle pionnier du Conseil de l'Europe, notamment à travers la Convention d'Istanbul, dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique ». Conformément à ces principes, la Stratégie s'articule autour de six objectifs thématiques répondant aux défis existants et émergents pour faire progresser l'égalité de genre. Elle fournit un cadre pour le travail du Conseil de l'Europe et de ses États membres dans ce domaine pour les années à venir.
3. Afin d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie, la GEC dresse un état des lieux des résultats obtenus et prépare des rapports biennaux de mise en œuvre à l'attention du Comité des Ministres. En 2024, ce dernier a pris acte du rapport final sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'Égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 approuvé par la GEC. Le présent rapport couvre la période 2024-2025 et passe en revue la mise en œuvre de chacun des objectifs stratégiques par les États membres et par le Conseil de l'Europe dans son ensemble.
4. Un total de 37 États membres a répondu à un questionnaire envoyé à tous les membres de la GEC afin de fournir les informations nécessaires à ce rapport. Les données témoignent d'un fort engagement des États membres pour la mise en œuvre de la Stratégie, se traduisant par des actions politiques, législatives et institutionnelles dans les six objectifs stratégiques. La Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme est largement citée, près de 80 % des États membres signalant la collecte de données ventilées par sexe sur les stéréotypes de genre et le sexisme, ainsi que des recherches visant à comprendre leurs causes structurelles, leur prévalence et les stratégies de prévention.
5. Les progrès sont les plus visibles en matière de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles, la violence domestique et la violence facilitée par la technologie, presque tous les États membres ayant indiqué avoir pris des actions positives dans ce domaine. La majorité a mis en place des mesures pour renforcer leur capacité à lever les obstacles à la justice pour les femmes et les filles et a souligné les efforts de collecte de données ventilée par sexe à l'accès à la justice. Toutefois, les données sur le taux d'attrition dans le système judiciaire révèlent que garantir l'accès à la justice pour les femmes demeure une préoccupation cruciale.
6. Par ailleurs, 29 États membres ont déclaré avoir pris des mesures pour promouvoir la représentation égale des femmes, filles, hommes et garçons dans la prise de décision politique et publique, principalement par des initiatives politiques et institutionnelles. De plus, 28 États membres ont adopté des approches sensibles au genre pour la prévention et l'atténuation des crises dans des domaines comme les conflits, la migration, la santé publique, le changement climatique et la récession économique, y compris l'intersection de ces crises. La coopération avec des organisations de la société civile, y compris des organisations de jeunesse, pour contrer les récits anti-genre a été indiquée par 72 % des répondants.
7. L'approche intégrée du genre est solidement ancrée dans la planification et le développement des politiques, les 37 États membres faisant état d'actions actives pour intégrer l'égalité de genre dans toutes les politiques, y compris par des évaluations d'impact sur l'égalité. L'importance de répondre aux besoins des personnes et groupes exposés au risque de discrimination intersectionnelle est également largement prise en compte dans l'analyse et la mise en œuvre des politiques. La Stratégie explique que les différents motifs sur lesquels se fonde cette discrimination peuvent se juxtaposer, entraînant des expériences vécues et des vulnérabilités uniques. Dans le contexte des politiques d'égalité de genre, une approche intersectionnelle peut être utilisée pour comprendre, prendre en compte et traiter les interactions entre le genre et le sexe et d'autres caractéristiques/statuts personnels listés ci-dessus, ainsi que les formes aggravées de discrimination qui en résultent.

8. Au niveau organisationnel, le rapport met en lumière plusieurs jalons dans le travail de la GEC en 2024-2025. Notamment, la GEC a achevé ses travaux sur deux recommandations phares du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Premièrement, la Recommandation, CM/Rec(2026)¹ sur l'égalité et l'intelligence artificielle, approuvée lors d'une réunion conjointe de la GEC et le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) le 20 novembre 2025, a été adoptée par le Comité des Ministres le 4 mars 2026. Elle fournit des orientations aux États membres et autres parties prenantes pour promouvoir l'égalité, et prévenir et lutter contre la discrimination dans le cycle de vie des systèmes d'IA, de leur conception à leur retrait. Cette recommandation donne des indications concrètes pour garantir que le développement et l'utilisation croissants des systèmes d'IA puissent soutenir et promouvoir l'égalité, y compris l'égalité de genre. Deuxièmement, la Recommandation CM/Rec(2026)² sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, approuvée lors d'une réunion conjointe avec le Comité du Conseil de l'Europe pour les problèmes criminels (CDPC) le 25 novembre 2025, a été adoptée par le Comité des Ministres le 4 mars 2026. Elle donne des orientations pour renforcer les réponses juridiques, institutionnelles et réglementaires à la violence facilitée par la technologie à l'égard des femmes et des filles. C'est la première norme internationale centrée sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violences à l'égard des femmes et des filles. L'adoption de ces deux normes démontre l'engagement solide des 46 États membres du Conseil de l'Europe à adresser l'intersection entre la technologie, l'égalité de genre, la non-discrimination et les violences à l'égard de toutes femmes et des filles, y compris un engagement pour garantir une participation équilibrée et une égalité des chances dans les développements numériques technologiques

9. Par ailleurs, un Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe (2022) sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile a été publié en 2025 et diffusé aux États membres pour leur utilisation, en particulier dans des contextes concernés par la migration. Des efforts ont également été faits pour assurer une approche intégrée de genre dans tous les volets migration du Conseil de l'Europe.

10. Globalement, en 2025, la Commission pour l'égalité de genre a mis en avant les bénéfices des politiques d'égalité de genre, dans l'optique de consolider l'acquis en la matière, de soutenir une progression constante vers l'égalité et de mobiliser le grand public. Ce travail souligne le lien entre démocratie et égalité de genre, et le fait que les politiques visant à contrer l'érosion démocratique doivent tenir compte de l'ensemble de la population, en accordant une attention particulière à l'égalité de genre et à l'intersectionnalité. Dans ce contexte, le Guide pour répondre à la rhétorique anti-genre à l'intention des autorités, des personnes travaillant dans la communication et de la société civile: Guide pratique pour une communication fondée sur les valeurs a été adopté par la GEC comme outil de communication à destination des autorités nationales, organisations de la société civile ou autres parties prenantes.

11. En mai 2024, la GEC a organisé à Strasbourg sa conférence annuelle « [Uni-es pour l'égalité de genre: de l'espace pour les femmes et les filles](#) », en partenariat avec la présidence lituanienne du Comité des Ministres. La conférence a marqué le lancement de la Stratégie 2024-2029 et le 10^e anniversaire de la Convention d'Istanbul.

12. En septembre 2025, la GEC a organisé à Malte sa conférence annuelle « [Lutter contre le sexisme et la violence à l'égard des femmes: une étape essentielle vers une participation égale](#) », conjointement avec la présidence maltaise du Comité des Ministres. La conférence a abordé la question de la violence et du sexisme à l'égard des femmes en politique et de ce que les partis politiques et les institutions devraient faire pour lutter contre de tels phénomènes.

13. Les programmes de coopération du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre ont continué à renforcer des cadres normatifs en Azerbaïdjan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Grèce, Kosovo¹, Lettonie, République de Moldova, Slovaquie, Turquie² et Ukraine. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le renforcement des cadres législatifs et politiques conformément à la Convention d'Istanbul et aux autres normes internationales pertinentes.

14. Les activités de coopération ont largement contribué à renforcer l'accès égal à la justice pour les femmes et ont fait progresser la chaîne de justice sensible au genre dans les régions du Partenariat oriental et des Balkans occidentaux. Dans les deux régions, les institutions de formation judiciaire prennent des mesures pour appliquer de nouvelles compétences visant à améliorer l'accès égal à la justice pour les femmes et les hommes grâce à un [programme novateur de mentorat](#) entre pairs pour les professionnel·les du droit.

15. Les cinq livrables prévus dans le mandat de la GEC pour la période de référence 2024-2025 ont été atteints.

1. Toutes les références au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, doivent être comprises dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.
2. La République de Turquie s'est retirée de la Convention d'Istanbul le 1^{er} juillet 2021.

Introduction

TERMINOLOGIE (extrait de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029)

Une Europe égale pour toutes et tous

L'égalité, y compris l'égalité de genre, la diversité et le respect sont fondamentaux pour la démocratie et la jouissance des droits humains. Cependant, les inégalités et la discrimination restent très répandues dans les sociétés européennes et au-delà. Le Conseil de l'Europe adopte une approche holistique pour défendre l'égalité et lutter contre la discrimination.

Dans la présente Stratégie pour l'égalité de genre, certains termes et expressions sont utilisés de la manière suivante :

La **discrimination** peut être fondée sur différents motifs, tels que le sexe, le genre, la « race »³, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, les caractéristiques sexuelles, l'âge, l'état de santé, le handicap, le statut marital, le statut de migrant-e ou de réfugié-e, ou tout autre statut.

Une **approche intersectionnelle** peut permettre de comprendre les formes plus complexes de discrimination, d'exclusion et de violence auxquelles les individus peuvent être exposés. Les différents motifs sur lesquels se fonde cette discrimination peuvent se juxtaposer, entraînant des expériences vécues et des vulnérabilités uniques. Dans le contexte des politiques d'égalité de genre, une approche intersectionnelle peut être utilisée pour comprendre, prendre en compte et traiter les interactions entre le genre et le sexe et d'autres caractéristiques/statuts personnels listés ci-dessus, ainsi que les formes aggravées de discrimination qui en résultent. Toutes les personnes peuvent être vulnérables à ces formes de discrimination, mais certains groupes de femmes et de filles y sont particulièrement confrontés et peuvent donc bénéficier tout particulièrement d'une approche intersectionnelle des politiques d'égalité de genre.

L'expression « **l'ensemble des femmes et des hommes, des filles et des garçons** » inclut les personnes dans toute leur diversité avec leurs différentes caractéristiques/ statuts listés ci-dessus. Cela confirme l'engagement de ne laisser personne de côté et de parvenir à une Europe égale pour toutes et tous.

16. Le Conseil de l'Europe a lancé son Programme transversal sur l'égalité de genre en 2012, visant à accroître l'impact et la visibilité des normes en matière d'égalité de genre et à soutenir leur mise en œuvre, tant dans les États membres qu'au sein des structures du Conseil de l'Europe. La première Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre pour 2014-2017 a été adoptée par le Comité des Ministres en novembre 2013. Forte du succès de cette première stratégie et prenant en compte de nouveaux défis, la deuxième stratégie pour la période 2018-2023 a été adoptée par le Comité des Ministres en mars 2018. Elle a introduit un objectif stratégique dédié aux droits des femmes migrantes et mis davantage l'accent sur l'impact des questions socio-économiques sur l'autonomisation des femmes et sur le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité de genre.

17. La Stratégie pour 2024-2029, adoptée par le Comité des Ministres en mars 2024, s'appuie sur la deuxième stratégie, tout en mettant l'accent sur l'impact des menaces émergentes telles que la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, l'intelligence artificielle et l'impact des biais de genre sur la participation équilibrée des femmes et des hommes dans de nombreux domaines de la vie. Elle s'articule autour de six objectifs stratégiques :

- ▶ OS1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme ;
- ▶ OS2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique ;

3. Tous les êtres humains appartenant à la même espèce, le Comité des Ministres rejette, comme le fait la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), les théories fondées sur l'existence de différentes « races ». Toutefois, dans ce document, il utilise le terme « race » afin d'éviter que les personnes qui sont généralement et faussement perçues comme « appartenant à une autre race » soient exclues de la protection prévue par la législation et de la mise en œuvre de politiques de promotion de l'égalité de genre.

- ▶ OS 3 : Garantir aux femmes et aux filles l'égalité d'accès à la justice ;
- ▶ OS4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique ;
- ▶ OS5 : Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques ; et
- ▶ OS6 : Intégrer les questions d'égalité de genre et une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures.

18. La Stratégie repose sur la conviction qu'une action résolue pour assurer une égalité effective entre femmes et hommes, à tous les niveaux et dans tous les domaines — et pas seulement des déclarations ou des lois difficiles à appliquer — bénéficiera notablement à la société et aux générations futures. Ceci est pleinement aligné sur la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes en 1995, et l'Agenda 2030 mondial pour le développement durable, adopté en septembre 2015. La Stratégie témoigne de l'engagement du Conseil de l'Europe à exercer un rôle moteur — grâce à ses normes juridiques et à ses orientations politiques — pour les efforts régionaux et mondiaux visant à mettre en œuvre la Déclaration de Beijing et l'Objectif de développement durable 5 consistant à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », ainsi que l'ODD 16 pour « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à toutes et tous. »

19. La Stratégie établit des engagements en faveur de l'autonomie de toutes les femmes, d'un changement des rôles de genre traditionnels des femmes et des hommes grâce à une approche intersectionnelle et la prise en compte de la jeunesse, de l'éradication de la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, notamment la violence facilitée par la technologie à l'égard des femmes et des filles, ainsi que l'élimination du sexisme et des stéréotypes de genre. La Stratégie donne un cadre pour combattre le recul dans les politiques d'égalité de genre et la montée des mouvements anti-genre qui affaiblissent les acquis existants. Elle propose des orientations pour garantir aux femmes et aux filles l'égalité d'accès à la justice et assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique.

20. La Stratégie répond aux défis existants et émergents reflétés dans la Déclaration de Reykjavík des Chef-fes d'État et de gouvernement de 2023. Elle contribue à maintenir l'égalité de genre comme domaine prioritaire pour les présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. De plus, les objectifs de la Stratégie s'appliquent à l'action du Conseil de l'Europe dans son ensemble et, par conséquent, à toutes les activités menées sous ses auspices. La Stratégie suit ce que l'on appelle l'approche à deux volets, consistant en a) des politiques et des actions spécifiques, incluant des actions positives lorsque cela est pertinent, dans des domaines critiques pour l'avancement des femmes afin d'atteindre une égalité de genre réelle y compris une approche intégrée de la dimension de genre dans toutes les politiques et programmes. Une approche intégrée de la dimension de genre à chaque étape du processus d'élaboration des politiques signifie la prise en compte systématique à tous les niveaux de l'égalité de genre, de la planification à l'évaluation, par toutes les personnes impliquées dans la conception et la mise en œuvre des politiques.

21. La Stratégie adopte une approche intersectionnelle, incluant femmes et hommes, filles et garçons dans toute leur diversité, ainsi qu'un engagement pour l'intégration de la perspective jeunesse. Des efforts sont donc faits pour inclure systématiquement les jeunes dans les activités et événements du Conseil de l'Europe. D'autres perspectives transversales du Conseil de l'Europe (droits de l'enfant, Roms et Gens du voyage, droits des personnes handicapées) sont également promues, notamment à travers des rencontres bilatérales avec les secteurs concernés et une participation à des groupes de coordination internes. La Division pour l'égalité de genre coordonne la promotion de l'intégration de la dimension de genre parmi les organes de l'Organisation au travers de diverses actions de formation et de conseil, contribuant à l'élaboration de standards, d'outils et de politiques. Un cours en ligne HELP sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de la dimension de genre a été développé, traduit et promu pour faciliter l'intégration de cette perspective, ce cours étant destiné à l'ensemble du personnel de l'Organisation, aux rapporteurs sur l'égalité de genre, et au grand public, y compris les autorités nationales via des programmes de coopération. De plus, une boîte à outils sur l'approche intégrée de la dimension de genre dans les mécanismes de suivi a été produite en concertation avec ceux-ci et diffusée lors d'un événement en décembre 2024. Des sessions annuelles de formation des rapporteurs pour l'égalité de genre ont été organisées. La Division a aussi participé à l'élaboration de lignes directrices organisationnelles sur le langage inclusif en matière de genre. Ces lignes directrices ont été publiées et largement promues. La Division a contribué aux activités d'un large éventail

d'organes intergouvernementaux pour les aider à intégrer la dimension de genre : travail politique sur les droits de l'enfant, le sport, les Roms et Gens du voyage, la justice, l'égalité, la discrimination intersectionnelle et l'intelligence artificielle. Le Conseil de l'Europe a collaboré avec des initiatives de la société civile portant sur les approches intersectionnelles, notamment pour le renforcement des droits et de l'autonomie des femmes issues des minorités. Une coopération continue a été assurée avec les secteurs pertinents pour garantir la coordination sur les questions d'intérêt commun, telles que l'usage cohérent de la terminologie relative à l'égalité de genre et la réponse au *backlash* anti-genre.

Aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie par les États membres

22. Afin d’avoir une vue d’ensemble des types de mesures prises par les États membres pour mettre en œuvre chacun des objectifs de la Stratégie au cours de la période 2024-2025, un questionnaire a été envoyé aux représentant·es des États membres au sein du GEC. 37 États membres ont répondu. 34 d’entre eux ont utilisé l’outil de collecte de données en ligne et trois ont transmis leurs réponses en format Word.
23. Dans l’ensemble, les réponses révèlent que la majorité des 37 États membres collectent et suivent des données ventilées par sexe et intègrent les dimensions intersectionnelles et numériques dans leurs politiques d’égalité de genre. Des réformes législatives notables ont été menées, axées sur la transparence des écarts de rémunération et la diversité au sein des instances décisionnelles, ainsi qu’une coopération active entre les autorités et la société civile, notamment en ce qui concerne la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et des filles, y compris la violence domestique, et la réalisation d’une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique. Des campagnes spécialisées, des programmes scolaires et des réformes du secteur public visant à lutter contre les stéréotypes dans l’éducation et sur le lieu de travail ont également été mis en œuvre. Parmi les exemples notables, on peut citer l’intégration structurelle de l’approche de genre par le biais de plans d’action coordonnés, de lignes directrices gouvernementales et d’une stratégie pour une budgétisation sensible au genre; l’adaptation des politiques pour faire face aux crises dans une perspective de genre; la reconnaissance juridique des féminicides et de la discrimination intersectionnelle; et le soutien à l’égalité de genre dans la vie politique par le biais de quotas, de financements et un mentorat ciblé.

Objectif stratégique n° 1 – Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

24. Les États membres ont poursuivi une activité particulièrement soutenue sur cet objectif. 36 des 37 répondants ont indiqué avoir pris des mesures pour promouvoir ou mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Les mesures politiques sont les plus fréquentes, suivies par des actions institutionnelles et législatives ; plus des deux tiers des répondants ont partagé des pratiques prometteuses ou des remarques.

Type de mesure	Nombre d’États membres
Mesures politiques	29
Mesures institutionnelles	18
Mesures législatives	16

25. La plupart des États ont déclaré avoir mené des recherches sur les causes et la prévalence du sexisme et des stéréotypes. Toutefois, moins de la moitié ont rapporté des actions spécifiques visant la discrimination algorithmique liée à l’IA. Cela peut indiquer un besoin de recherches plus ciblées sur les biais algorithmiques de genre et intersectionnels afin d’élaborer des stratégies efficaces de lutte contre l’inégalité de genre produite par les systèmes d’IA.

Mesure ou activité	Nombre d'États membres
Élaboration et mise en œuvre de stratégies et de normes en matière d'intelligence artificielle (IA) et d'égalité de genre pour traiter la discrimination algorithmique fondée sur le genre et intersectionnelle	14
Collecte de données ventilées par sexe sur les stéréotypes de genre et du sexisme	27
Recherche sur les causes profondes, la prévalence et/ou la prévention ou la lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre	29

26. Les réponses au questionnaire indiquent que la majorité des États membres ont utilisé les normes et outils du Conseil de l'Europe pour soutenir leur travail de prévention et de lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre, mais que les recommandations plus anciennes sont moins connues. Il est important de préciser que, dans le tableau ci-dessous, le nombre d'États pour qui un outil ou une recommandation du Conseil de l'Europe est « non connu » ou « non pertinent/inutile » ne concerne que ceux ayant explicitement indiqué ne pas avoir utilisé l'outil lors de la période 2024-2025. Par exemple, concernant la CM/Rec(2019)1, 34 États membres ont indiqué l'avoir utilisée, donc 3 non, et les colonnes de droite du tableau concernent uniquement ces 3 États membres. La mention « non pertinent/inutile » se rapporte uniquement au contexte des activités réalisées durant la période de référence et non à une appréciation générale

Outils ou normes du Conseil de l'Europe	Nombre d'États membres qui l'ont utilisé	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : Norme ou outil inconnu	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : non pertinent/inutile	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : autres raisons
Recommandation n° R (90) 4 sur l'élimination du sexisme dans le langage	23	7	0	5
Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre les discours de haine	30	2	1	2
Recommandation CM/Rec(2024)1 sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage	22	3	6	2
Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme	34	0	2	1
Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes	28	3	2	2
Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	27	n/a	n/a	10

Objectif stratégique 2 – Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que la violence domestique

27. Plus de 80 % des États membres ayant répondu — y compris ceux qui n'ont pas ratifié la Convention d'Istanbul — ont indiqué avoir adopté des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et, le cas échéant, pour donner suite aux recommandations formulées par le GREVIO (Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) relative à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Type de mesure	Nombre d'États membres
Mesures politiques	28
Mesures institutionnelles	24
Mesures législatives	29

28. Quasiment l'ensemble des États membres ayant répondu mènent des mesures ou des activités visant à lutter et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique, y compris la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. L'objectif stratégique 2 présente le taux de mise en œuvre le plus élevé.

Mesure ou activité	Nombre d'États membres
Mesures élaborées pour lutter spécifiquement contre les nouvelles formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris sa dimension numérique	35
Élaboration/mise en place d'une stratégie et/ou d'un plan d'action visant à lutter et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique	34
Échange de bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique (notamment en ce qui concerne les programmes destinés aux auteurs de ces violences, leur impact et leur évaluation)	34

29. Comme le montre le tableau ci-dessous, trois Conventions clés ont été largement utilisées pour soutenir la mise en œuvre de ces mesures. Les taux d'utilisation montrent un recours important aux outils du Conseil de l'Europe.

Outils ou normes du Conseil de l'Europe	Nombre d'États membres qui les ont utilisés	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : norme ou outil inconnu	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : non pertinent /inutile	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : autres raisons
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)	32	0	n/a	4
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)	31	2	1	1

Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	35	0	1	0
Recommandation générale n° 1 du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes	30	1	1	4
Recommandation CM/Rec (2012)6 sur la protection et la promotion des droits des femmes et des filles en situation de handicap	23	4	2	3
Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence	23	4	4	2
Résolution 2476 (2023) de l'Assemblée parlementaire «Violences sexuelles liées aux conflits»	18	7	2	5
Rapports thématiques et rapports par pays du GREVIO	28	1	1	7
Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes	26	4	2	2
Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	29	2	2	3
Cours en ligne du Conseil de l'Europe sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	21	5	2	5

Objectif stratégique 3 – Garantir aux femmes et aux filles l'égalité d'accès à la justice

30. Les États membres ont, de façon quasi unanime, indiqué qu'ils prenaient des mesures pour lever les obstacles empêchant l'accès à la justice pour les femmes et les filles et ont précisé qu'ils collectaient des données ventilées par sexe sur l'accès à la justice. Seule la moitié a indiqué avoir utilisé les recommandations issues de l'étude du Conseil de l'Europe sur l'impact du COVID-19 sur l'accès des femmes à la justice.

Mesure ou activité	Nombre d'États membres
A pris des mesures pour renforcer sa capacité à éliminer les barrières et les obstacles empêchant les femmes et les filles d'accéder à la justice	34
Collecte de données ventilées par sexe dans le domaine de l'accès à la justice	29
A mené des recherches dans le domaine de l'accès à la justice pour les femmes et les filles	20

31. Les trois Conventions du Conseil de l'Europe les plus pertinentes, à savoir celles relatives à la prévention et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, et à la lutte contre la traite des êtres humains, ont été largement utilisées pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques 2 et 3. Un nombre important d'États membres ont indiqué avoir utilisé d'autres outils pertinents du Conseil de l'Europe, tels que les recommandations, les rapports thématiques du GREVIO, le cours en ligne HELP sur l'accès à la justice pour les femmes et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Outils ou normes du Conseil de l'Europe	Nombre d'États membres qui l'ont utilisé	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : Norme ou outil inconnu	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : non pertinent/ inutile	Parmi les États membres n'ayant pas utilisé la norme : autres raisons
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)	31	0	1	5
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)	35	0	1	0
Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	34	1	0	1
Recommandations issues de l'étude du Conseil de l'Europe sur l'impact de la Covid-19 sur l'accès des femmes à la justice (2022)	16	9	4	4
Recommandation CM/Rec (2012)6 sur la protection et la promotion des droits des femmes et des filles en situation de handicap	21	7	2	2
Recommandation CM/Rec(2017)10 sur l'amélioration de l'accès à la justice pour les Roms et les Gens du voyage en Europe	20	4	4	4
Rapports thématiques et/ou rapports par pays du GREVIO	29	0	1	6

Rapport sur l'impact de la COVID-19 sur l'accès des femmes à la justice	15	8	6	7
Cours en ligne du Conseil de l'Europe sur l'accès des femmes à la justice	18	8	1	5
Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	28	3	3	2

Objectif stratégique 4 – Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique

32. 29 États membres ont pris des mesures – principalement au niveau politique ou institutionnel – pour promouvoir la représentation égale des femmes, des filles, des hommes et des garçons dans la prise de décision politique et publique. Les actions législatives ou autres types de mesures ont été moins fréquentes. Parmi les « autres » mesures signalées figurent des campagnes de sensibilisation dans les domaines professionnels où les femmes sont sous-représentées, des réunions avec les partis politiques pour expliquer et promouvoir la représentation égale en politique, des recherches sur les obstacles qui freinent les femmes, et des programmes de formation avancée sur les questions liées au genre.

Type de mesure	Nombre d'États membres
Mesures politiques	21
Mesures institutionnelles	17
Mesures législatives	12
Autres mesures	13

33. Les chiffres indiquent que les mesures prises visent principalement les femmes, mais montrent également qu'un quart des États membres ayant répondu ont pris des mesures ciblant les hommes, reconnaissant ainsi leur rôle en tant qu'acteurs du changement pour promouvoir l'égalité de genre et remettre en question les normes traditionnelles liées au genre. Il convient de noter que les États membres ont pu cibler différentes catégories simultanément au travers de leurs mesures. „

Cible	Nombre d'États membres
Femmes	29
Hommes	19
Filles	15
Garçons	12
Total	75

34. Presque tous les États ayant répondu ont déclaré avoir pris des mesures pour garantir une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie économique. Un nombre légèrement inférieur d'États a pris des mesures pour garantir l'accès effectif à des services de santé mentale abordables, équitables et de qualité, ainsi qu'aux services et droits en matière de santé sexuelle et reproductive à savoir l'accès à une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants, à une contraception moderne, à un avortement sûr et légal, à des soins gynécologiques et maternels de qualité, et même au droit de choisir de se marier ou pas et avec qui⁴.

4. La Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029, para 73.

Mesure ou activité	Nombre d'États membres
Mesures prises pour assurer une représentation égale des femmes, des filles, des hommes et des garçons dans la prise de décision politique et publique	31
Mesures visant à garantir la participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie économique	35
Mesures visant à garantir un accès effectif aux services et aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive pour toutes les femmes, les filles, les hommes et les garçons	34
Mesures visant à garantir un accès effectif à des services de santé mentale abordables, équitables et de qualité pour toutes les femmes, les filles, les hommes et les garçons	34

35. Les mesures prises pour promouvoir une représentation équilibrée dans la prise de décision politique et publique ont principalement ciblé les femmes et les filles (dans 59 % des mesures prises). Cependant, au moins 20 États membres ont également orienté ces mesures vers les hommes et les garçons.

36. La quasi-totalité des répondants ont indiqué avoir pris des mesures pour garantir la participation équilibrée des femmes à la vie économique, en particulier en ce qui concerne l'accès des femmes au marché du travail, principalement par le biais de mesures politiques et législatives. Près d'un tiers des pays répondants s'attaquent à la question de la précarité et de la pauvreté accrues auxquelles sont confrontées les femmes.

37. Concernant l'accès à la santé sexuelle et reproductive, environ un tiers des États membres ont fait appel à des organisations de la société civile pour soutenir des actions visant à garantir un accès effectif à des services de santé reproductive abordables, équitables et de qualité, aussi bien pour les femmes et les filles que pour les hommes et les garçons. De façon générale, les mesures sont assez équitables : femmes (29,59 %), hommes (20,41 %), filles (28,57 %) et garçons (21,43 %).

Type de mesure	Nombre d'États membres Santé reproductive	Nombre d'États membres Santé mentale
Politique	23	24
Institutionnel	14	18
Législatif	14	18
Soutien aux organisations de la société civile (OSC)	15	18
Autres	4	5

Outils ou normes du CoE	Nombre d'États membres qui l'ont utilisé	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : norme ou outil inconnu	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : non pertinent/ inutile	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : autres raisons
Recommandation CM/Rec(2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique	21	3	3	4

Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre les discours de haine	26	1	2	2
Recommandation CM/Rec(2023)4 sur la participation des jeunes Roms	19	4	6	3
Recommandation CM/Rec(2024)1 sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage	17	3	8	3
Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme	30	0	2	3
Recommandation CM/Rec(2017)9 sur l'égalité en les hommes et les femmes dans le secteur audiovisuel	19	7	6	2
Recommandation CM/Rec(2015)2 sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport	23	5	2	4
Recommandation CM/Rec(2013)1 sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les médias	20	5	5	3
Recommandation CM/Rec(2012)6 sur la protection et la promotion des droits des femmes et des filles handicapées	17	6	3	6
Recommandation CM/Rec(2008)1 sur la prise en compte dans les actions de santé des spécificités entre hommes et femmes	20	6	1	3
Recommandation CM/Rec (2007)17 sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes	20	5	4	2
Recommandation n° R (96) 5 sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale	26	4	1	2
Recommandation n° R (90) 4 sur l'élimination du sexisme dans le langage	20	6	3	5
Charte sociale européenne	27	1	3	2
Cours en ligne du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration de la dimension de genre	23	5	1	3
Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	22	3	4	3

Objectif stratégique 5 – Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques

38. 28 États membres ont rapporté avoir adopté une approche sensible au genre pour la prévention et la gestion des crises dans le contexte des conflits, de la migration, de la santé publique, du changement climatique ou des récessions économiques, y compris lorsque ces crises s'entrecroisent. 19 États membres ont indiqué que l'étude du Conseil de l'Europe sur l'impact du Covid-19 sur l'accès à la justice pour les femmes (2022) avait contribué à éclairer cette approche.

39. La majorité des États membres (72 %) qui ont pris des mesures pour lutter contre la rhétorique anti-genre l'ont fait en coopération avec des organisations internationales, telles que l'ONU, ONU Femmes, les agences des Nations unies, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et le Conseil nordique des ministres. Tous les États membres ont coopéré avec des organisations de la société civile, y compris des organisations de jeunesse. Les partenariats locaux se développent mais restent moins fréquents.

40. 60% des États membres ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Recommandation du Conseil de l'Europe relative à la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Cela témoigne d'un intérêt soutenu pour ce domaine depuis l'adoption de la Recommandation en 2022.

Mesure ou activité	Nombre d'États membres
Mesures pour mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile	27
Mesures pour lutter contre les discours anti-genre	28

41. Le Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, publié fin 2025, pourrait aider davantage les États membres à utiliser la Recommandation sur la protection des droits des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile dans le cadre de l'objectif stratégique 5.

Outils ou normes du Conseil de l'Europe	Nombre d'États membres qui l'ont utilisé	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : Norme ou outil inconnu	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : non pertinent/ inutile	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : Autres raisons
Recommandation CM/Rec(2022)20 sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement	12	9	2	9
Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile	26	2	2	2
Recommandation CM/Rec(2010)10 sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix	22	4	5	2

Recommandation CM/Rec(2024)1 sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage	17	5	7	2
Résolution 2476 (2023) de l'Assemblée parlementaire «Violences sexuelles liées aux conflits»	17	6	4	4
Résolution n° 1385 (2004) de l'Assemblée parlementaire «Prévention et résolution des conflits: le rôle des femmes»	19	5	6	2
Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	24	1	4	2

Objectif stratégique 6 – Intégrer les questions d'égalité de genre et adopter une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures

42. L'approche intégrée de la dimension de genre est largement reconnue comme essentielle dans toute planification et élaboration de politiques publiques. Les 37 États membres ayant répondu ont indiqué avoir pris des mesures actives pour intégrer l'égalité de genre dans toutes les politiques, y compris par l'emploi d'évaluations d'impact sur l'égalité de genre. L'importance de répondre aux besoins spécifiques des personnes et groupes exposés au risque de discrimination intersectionnelle est également largement reconnue et prise en compte dans l'analyse des politiques et dans leur mise en œuvre.

Mesure ou activité	Nombre d'États membres
Pendant la période de référence, l'État membre a pris des mesures actives pour intégrer systématiquement l'égalité de genre dans toutes les politiques, notamment via l'évaluation d'impact sur l'égalité de genre	37
Mise en place d'une budgétisation sensible au genre	24
Analyse des politiques et/ou mise en œuvre de politiques pour répondre aux besoins spécifiques de groupes et personnes, y compris, sans s'y limiter, les (jeunes) femmes, filles, (jeunes) hommes, garçons (femmes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexes – LGBTI) ; femmes Roms et de la communauté des Gens du voyage ; femmes appartenant à des minorités nationales, ethniques ou religieuses ; femmes handicapées ; femmes migrantes et réfugiées ; femmes âgées ; groupes de femmes défavorisées et personnes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination.	31

43. Les réponses concernant l'utilisation des outils ou des normes du Conseil de l'Europe pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif stratégique n° 6 indiquent que ces outils ou normes pourraient être encore mieux promus et diffusés.

Outils ou normes du Conseil de l'Europe	Nombre d'États membres qui l'ont utilisé	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : Norme ou outil inconnu	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : non pertinent/ inutile	Parmi les États membres qui n'ont pas utilisé la norme : Autres raisons
Recommandation CM/Rec(2022)20 sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement	10	9	3	9

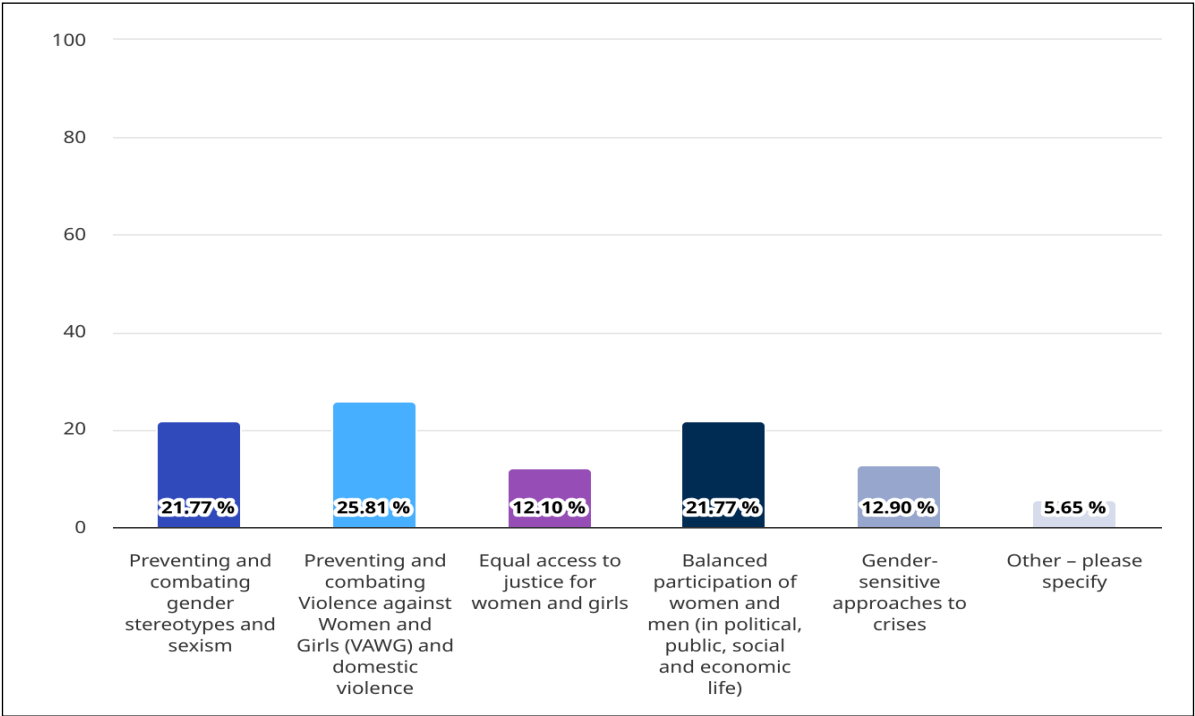
Recommandation CM/ Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées, en situation d' e et demandeuses d'asile	21	5	1	4
Recommandation CM/ Rec(2010)10 sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix	16	5	6	6
Résolution 2476 (2023) de l'Assemblée parlementaire «Violences sexuelles liées aux conflits»	16	6	5	5
Résolution 1385 (2004) de l'APCE «Prévention et résolution des conflits: le rôle des femmes»	17	5	7	3
Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	22	0	7	3
Cours en ligne du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration de la dimension de genre	23	6	1	3

44. 19 États membres ont pris des mesures en sus de celles prévues au titre des six objectifs stratégiques afin de garantir la mise en œuvre de la Stratégie. Cela inclut l'élaboration de nouveaux plans d'action dédiés, la mise à jour de plans existants, la révision de stratégies existantes et, dans le cas d'un État membre, l'élaboration d'une nouvelle stratégie dédiée. 15 États membres ont pris d'autres mesures, notamment l'intégration d'éléments d'égalité de genre dans des plans d'action, des stratégies et des documents non directement liés à l'égalité de genre.

45. Les données suggèrent que les États membres s'appuient largement sur des partenariats avec la société civile pour faire progresser l'égalité de genre.

Mesure ou activité	Nombre d'États membres
Mise en place d'un système permettant de surveiller régulièrement et de manière récurrente le niveau d'égalité de genre (par exemple : la réalisation d'enquêtes régulières afin de mieux comprendre le niveau d'égalité de genre dans un domaine politique ou par l'existence d'autres mécanismes de suivi permettant de suivre l'écart de genre dans au moins un domaine politique)	32
La stratégie a encouragé l'État membre à promouvoir l'égalité de genre dans un domaine qui n'aurait pas été abordé durant la période de référence	16
Travail en partenariat avec des organisations de la société civile (OSC) pour faire avancer l'égalité de genre	36

46. 127 activités ont été menées en partenariat avec des organisations de la société civile dans les domaines politiques suivants :



Résultats pour les femmes

47. Cette section vise à présenter des données sur les résultats *de facto* obtenus pour les femmes (résultats réels et pratiques d’une politique, d’une mesure ou d’une intervention) et l’ampleur de l’écart entre les genres dans des domaines sélectionnés. Les indicateurs correspondants sont nécessairement sélectifs et généraux afin de permettre la comparabilité entre pays. Certaines différences à cet égard sont difficiles à harmoniser, et les États membres ont transmis des données selon leur propre nomenclature et/ou méthodes de collecte. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des données indiquées par les États membres, y compris les valeurs minimales, maximales et moyennes.

48. Les données sur les résultats montrent des progrès variables. Le taux d’abandon des procédures judiciaires (attrition), en particulier dans les affaires de violences sexuelles, reste élevé en moyenne, avec toutefois de grandes disparités entre les États. L’attrition désigne l’abandon de dossiers tout au long du processus de la justice pénale. Il est souvent particulièrement élevé dans les affaires de viol et d’autres formes de violences sexuelles et constitue donc un indicateur pertinent de l’accès des femmes à la justice.⁵ Par ailleurs la représentation des femmes aux postes de direction politiques et économiques varie considérablement.

Taux	Minimum	Maximum	Moyenne
Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme : femmes actives économiquement par rapport aux hommes			
Taux d'activité annuels (%) des femmes au cours de la période de référence	36,8 %	84%	65,91%

5. Marchiori, T. (2015). Un cadre pour mesurer l'accès à la justice, y compris les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes. Rapport commandé par ONU Femmes et réalisé en partenariat avec le Conseil de l'Europe. Disponible en ligne : <https://rm.coe.int/1680593e83> (dernière consultation : 27 décembre 2024). Note d'orientation de l'ONUDC de 2023 sur « L'attrition des infractions liées au crime organisé dans le système de justice pénale »

Taux d'activité annuels (%) des hommes au cours de la période de référence	0%	88,3%	72,25%
Prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG) et la violence domestique : taux de féminicides			
Taux annuels de féminicides et nombre total d'homicides de femmes âgées de 15 ans et plus, assassinées pour des raisons liées au genre	0	135	28,05
Taux annuel d'abandon des poursuites dans les affaires de viol, de violence domestique et de violence sexuelle	0	90	29,4
Égalité d'accès à la justice pour les femmes et les filles : taux d'abandon annuels			
Taux d'abandon annuel dans l'ensemble du système de justice pénale	0	81	29,83
Participation équilibrée des femmes à la prise de décision politique et publique : représentation des femmes			
% de femmes occupant des fonctions de ministre ou de membre du gouvernement	0 %	60%	32,22%
% de femmes occupant un siège au Parlement	14,2 %	54,54%	34,31%
% de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises publiques	0%	66%	35,96%
% de femmes siégeant au conseil d'administration des entreprises privées	13%	47,5%	27,88%

Aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie au sein du Conseil de l'Europe

49. Les activités de coopération du Conseil de l'Europe soutiennent les États membres dans la mise en œuvre des normes sur l'égalité de genre. Elles sont au cœur des activités, méthodes de travail et partenariats développés dans le cadre du Programme transversal pour l'égalité de genre et de la mise en œuvre de la Stratégie. Une évaluation approfondie de la situation et de l'évolution dans les États membres a permis au Conseil de l'Europe de mieux répondre à leurs besoins.

50. En 2024 et 2025, des projets de coopération bilatéraux et régionaux ciblés, gérés par la Division pour l'égalité de genre, ont contribué à la mise en œuvre de la Stratégie, en particulier dans les objectifs stratégiques 2, 3, 4 et 6. La portée géographique de cette coopération concerne : l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la République de Moldova, la Serbie, la Türkiye et l'Ukraine. De plus, ces programmes s'étendent au-delà des États membres du Conseil de l'Europe et incluent la coopération avec les forces démocratiques biélorusses et la société civile, ainsi qu'au Kosovo*. Un appui technique d'experts a également été fourni en Bulgarie, Roumanie, Slovaquie et Lituanie via les Fonds EEE et Norvégiens, et via le Réseau SYNERGY en Croatie, Chypre, Tchéquie, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal et Slovénie. Ce travail a permis d'accroître la connaissance des normes du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la violence envers les femmes, la violence domestique et l'égalité de genre, conformément à la Stratégie et à la Convention d'Istanbul.

Développement d'activités, de mesures de promotion, d'outils et de programmes de coopération, suivi/évaluation des normes afin d'identifier les lacunes et les obstacles

Objectif stratégique 1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

51. Des efforts ont été déployés pour relever les défis identifiés par la Stratégie, notamment en améliorant la visibilité des inégalités structurelles et des stéréotypes de genre persistants affectant les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ainsi que les hommes dans les sphères publique et privée, et en prenant des mesures pour y remédier. Cela s'est fait dans les domaines de l'éducation et des médias, en mettant l'accent sur la répartition toujours inégale du travail de soins non rémunéré entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des travaux politiques, et en mettant l'accent sur l'aspect genré du discours de haine lors d'activités connexes.

52. Les travaux se sont poursuivis pour promouvoir la mise en œuvre de [la Recommandation CM/Rec \(2019\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme](#), ainsi que la campagne qui l'accompagne : « Sexisme : Vois-le, Dis-le, Stoppons le ! », dont les outils sont disponibles en 31 langues nationales et régionales. Le premier rapport de mise en œuvre de la Recommandation, rédigé en 2022-2023 et couvrant les mesures prises depuis son adoption en 2019 jusqu'en 2022 inclus, a été publié et diffusé en 2024.

53. Le Conseil de l'Europe a aussi continué de promouvoir les Lignes directrices de 2023 sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence faite aux femmes, notamment lors d'événements et à travers l'intégration des dispositions des Lignes directrices dans les travaux politiques pertinents. Par exemple, le Guide pour élaborer des récits positifs pour contrer la rhétorique anti-genre adopté par la GEC en 2025 inclut un focus sur les hommes, les garçons et sur la manière de communiquer afin de susciter leur adhésion aux politiques d'égalité de genre.

* Toutes les références au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, doivent être comprises dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

54. Le 4 mars 2026, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la [Recommandation CM/Rec\(2026\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité et l'intelligence artificielle](#). Cette recommandation fournit des orientations aux États membres et autres parties prenantes pour promouvoir l'égalité, y compris l'égalité de genre, et prévenir et combattre la discrimination dans toutes les activités du cycle de vie des systèmes d'IA — de leur conception à leur retrait. Des recommandations précises sont incluses pour garantir que l'utilisation croissante des systèmes d'IA dans tous les secteurs de la vie puisse soutenir et promouvoir l'égalité, y compris l'égalité de genre. La Recommandation met l'accent sur la transparence et l'explicabilité des systèmes d'IA ainsi que sur le renforcement des garanties procédurales et des voies de recours. Elle vise à améliorer la capacité des individus à identifier une discrimination et à accéder à des recours effectifs en cas de discrimination. Cette nouvelle norme accorde également une attention particulière à la sensibilisation, à la formation et à la supervision indépendante. L'exposé de motifs de la recommandation identifie des domaines d'intervention où l'IA peut avoir un impact particulièrement important en matière d'égalité, y compris l'égalité de genre

55. La recommandation et son exposé des motifs ont été élaborés dans le cadre d'un livrable commun de la GEC et du Comité directeur sur l'anti discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI). À cette fin, le Comité d'expert-es sur l'égalité et l'intelligence artificielle (GEC/ADI-AI) a été mise en place en tant que sous-comité commun aux deux comités directeurs. Le GEC/ADI-AI était composé de représentant-es des États membres au nom de la GEC (Autriche, Tchéquie, France, Norvège) et au nom du CDADI (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Estonie, Lituanie), ainsi que de plusieurs États membres ayant envoyé des représentant-es en plus de ceux dont les frais étaient pris en charge par le budget ordinaire de l'Organisation, à savoir l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, la Pologne, la République slovaque, l'Espagne, la Suède et la Suisse. Six expert-es indépendant-es possédant une expertise reconnue en matière d'intelligence artificielle, de droits humains, d'égalité, y compris l'égalité de genre, et de non-discrimination, ont également pris part aux travaux, aux côtés de participants tels que la Commission européenne et des observateurs d'ONG.

Objectif stratégique n° 2 – Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que la violence domestique

56. La [Recommandation CM/Rec\(2026\)2 sur la responsabilité en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie](#) a été adoptée par le Comité des Ministres le 4 mars 2026. Elle fournit aux États membres des orientations non contraignantes visant à améliorer les réponses juridiques, institutionnelles et réglementaires afin de renforcer la responsabilité en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. Elle met également l'accent sur les mesures de prévention. L'objectif est de créer un environnement de responsabilité, dans lequel cette violence n'est ni acceptée, ni tolérée, ni ignorée. La recommandation s'appuie sur les instruments et outils existants, en particulier la Recommandation générale n° 1 sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).

57. La Recommandation et son exposé des motifs ont été élaborés conjointement par la GEC et le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). À cet effet, le Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO) a été créé en tant que sous-comité conjoint des deux comités directeurs. Le GEC/PC-eVIO était composé de huit représentant-es des États membres, quatre au nom du CDPC (Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni) et quatre au nom de la GEC (Belgique, Islande, Portugal, Türkiye), ainsi que de plusieurs États membres qui ont envoyé des représentant-es en plus de ceux dont les frais étaient couverts par le budget ordinaire de l'Organisation, à savoir la France, la République de Moldova et l'Espagne. Six expert-es indépendant-es possédant une expertise reconnue dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi qu'en droit pénal et en procédure pénale, et disposant d'une expérience et de connaissances en matière de violence facilitée par la technologie, ont également pris part aux travaux, aux côtés d'une représentante du GREVIO, d'une représentante du Comité de Lanzarote et de plusieurs observateurs, dont des représentant-es d'ONG.

58. Les travaux menés dans le cadre des programmes de coopération de l'Organisation ont permis d'améliorer des cadres normatifs, par exemple :

- a. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le renforcement des cadres législatifs et politiques conformément à la Convention d'Istanbul et aux autres normes internationales pertinentes. En République de Moldova, des modifications législatives ont permis de mettre en œuvre environ 60 % des recommandations du Conseil de l'Europe, portant *notamment sur* la définition juridique du féminicide, la criminalisation du harcèlement obsessionnel et le renforcement des dispositions

relatives à la violence numérique et économique. Les recommandations issues d'études sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes et sur la protection des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ont également été prises en compte dans des projets d'amendements législatifs

- b. En Azerbaïdjan, une série de lois a été modifiée afin d'assurer une meilleure protection contre la violence à l'égard des femmes, grâce à la criminalisation de la cohabitation précoce, à l'extension des ordonnances de protection à court terme, à la garantie d'une aide juridique financée par l'État pour les victimes et à l'interdiction des mariages religieux⁶, s'alignant ainsi sur plusieurs recommandations issues de l'analyse des lacunes élaborée dans le cadre du projet de coopération.
 - c. En 2025, des stratégies et plans d'action nationaux en matière de genre ont été adoptés en Arménie et en Azerbaïdjan grâce au soutien apporté dans le cadre de la coopération. En Arménie, une stratégie nationale de mise en œuvre de la politique en matière d'égalité de genre pour la période 2025-2028 et son plan d'action ont été adoptés, intégrant 87 % des recommandations du Conseil de l'Europe, tandis qu'en Azerbaïdjan, un plan d'action national sur l'égalité de genre pour la période 2026-2028 a été adopté, s'appuyant sur l'analyse des lacunes du projet et les initiatives de renforcement des capacités liées.
 - d. Toujours en 2025, un rapport sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes et des filles a été élaboré à la demande du gouvernement slovène, identifiant les principaux défis juridiques et pratiques, tandis qu'une assistance experte a été fournie pour évaluer la législation et la politique grecques et recommander des bonnes pratiques concernant les services spécialisés destinés aux victimes de violences sexuelles.
 - e. En Bosnie-Herzégovine, le projet de coopération a permis d'obtenir des amendements au code pénal de la Fédération pour l'aligner sur les standards du Conseil de l'Europe concernant la lutte contre la violence numérique envers les femmes.
 - f. Au Kosovo⁷, le programme national de traitement des auteurs de violence envers les femmes, développé avec l'aide du Conseil de l'Europe, a été entièrement mis en œuvre par les autorités kosovares et intégré dans le programme officiel de formation du ministère de la Justice. Ce programme a montré, par des preuves empiriques, une diminution significative des attitudes de domination masculine et de l'intention exprimée de recourir à la violence sous toutes ses formes, ce qui constitue un véritable progrès en matière de sécurité et de protection des femmes
 - g. En Arménie, des progrès ont également été réalisés dans l'élaboration d'un programme destiné aux auteurs de violences domestiques, aligné sur la Convention d'Istanbul.
59. Les programmes de coopération ont également permis d'améliorer les connaissances et les compétences des professionnel·les de première ligne et de la justice :
- a. Dans **les pays du Partenariat oriental (Moldova, Ukraine, Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan)**, environ 900 professionnel·les de la justice, forces de l'ordre, agent·e·s publics et travailleur·se·s sociaux·ales ont renforcé leurs connaissances sur l'égalité de genre, la violence envers les femmes, l'évaluation des risques, l'analyse des féminicides, les approches sensibles au traumatisme, la collecte de données et les réponses multi-agences.
 - b. En 2024, en **République de Moldova**, 43 agent·es des forces de l'ordre ont renforcé leurs capacité à combattre la violence facilitée par la technologie

6. « Conformément à ces modifications, plusieurs nouvelles dispositions légales ont été adoptées dans le but de prévenir l'encouragement des mariages précoces, de protéger les droits des enfants et des jeunes, ainsi que d'atténuer les risques génétiques et sociaux découlant des mariages consanguins.

Le Code pénal de la République d'Azerbaïdjan prévoit une responsabilité pénale pour l'organisation du mariage précoce d'une personne âgée de moins de seize ans (article 176-2), ainsi que pour la contrainte à contracter un mariage ou un mariage précoce (article 176-1). En outre, le Code des infractions administratives de la République d'Azerbaïdjan prévoit une responsabilité pour la conclusion d'accords concernant le mariage d'une personne âgée de moins de seize ans (article 189-1), la célébration de cérémonies liées au mariage précoce de mineurs (article 189-2) et la célébration de rites de mariage religieux impliquant des mineurs (article 189-3), définissant ainsi la responsabilité pour un large éventail de personnes concernées. »

En outre, la nouvelle loi « sur les droits de l'enfant » définit la notion de mariage précoce (article 1), identifie la prévention du mariage précoce comme l'une des principales obligations de l'État pour garantir les droits et libertés des enfants (article 5), et prévoit que l'organisation de cérémonies liées au mariage précoce, ainsi que la célébration de mariages religieux (mariages religieux) concernant des enfants, constituent des motifs d'engagement de la responsabilité conformément à la loi (article 38). »

7. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte doit être comprise en pleine conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

- c. En 2025, en **Géorgie**, 23 journalistes et représentant-es des médias ont approfondi leurs connaissances en matière de journalisme éthique et sensible au genre dans le contexte de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique. 21 jeunes professionnel·les des TIC ont été formé·es à la lutte contre la violence facilitée par la technologie envers les femmes. Toujours en 2025, environ 56 représentant-es d'organisations de la société civile géorgiennes ont développé leurs compétences pour construire des récits positifs face à la rhétorique anti-genre, utilisant notamment les outils pratiques de contre-narration.
 - d. En 2024, 65 **professionnel·les des médias arméniens** (43 femmes et 22 hommes) ont été formé·es au journalisme sensible au genre, en mettant l'accent sur la couverture médiatique des femmes et des filles réfugiées. Les évaluations post-formation ont montré une amélioration de 30 % des connaissances sur les principes du journalisme sensible au genre. En **Arménie**, des programmes de coopération ont permis de former environ **550 enseignant-es arménien·nes** aux normes d'égalité de genre dans l'éducation, pour lesquels un cours en ligne sur l'égalité de genre dans l'éducation a été spécifiquement développé et promu. Une coopération étroite a été établie avec **les forces de l'ordre arméniennes**, et un manuel spécialisé pour le traitement des affaires de violence domestique a été rédigé et utilisé pour les formations de renforcement de capacité.
 - e. En 2025, environ 342 représentants des autorités de **Bosnie-Herzégovine** ont renforcé leurs capacités à traiter les cas de violence facilitée par la technologie et de violence sexuelle à l'égard des femmes.
 - f. Au **Kosovo**⁸, en 2024 et 2025, environ 226 professionnel·les du droit ont significativement amélioré leurs connaissances et leurs pratiques judiciaires dans le traitement des cas de violences à l'égard des femmes et la violence domestique.
 - g. En **Türkiye**, 201 avocat·es de 22 barreaux ont été formé·es à la pratique stratégique du contentieux pour les droits des femmes ; 389 étudiant·es turc·ques issu·es de 43 universités ont été formé·es à l'offre de services juridiques sensibles au genre⁹ et centrés sur les victimes. Près de 98 % des répondant·es à l'évaluation post-formation ont déclaré une amélioration de leurs connaissances et compétences en pratiques juridiques sensibles au genre. Par ailleurs, 1 937 femmes turques, dont des femmes roms et des victimes de catastrophes naturelles, ont été soutenues pour faire valoir leurs droits et signaler des violences.
 - h. En **Ukraine**, les programmes de coopération mis en place en 2024 et 2025 ont apporté un soutien aux autorités, notamment au Service social national, permettant ainsi de renforcer les compétences d'environ 340 fonctionnaires. Quelque 130 agent·es des forces de l'ordre et professionnel·les du droit, en particulier des procureurs, ont été formés afin de mieux traiter les cas de violence domestique. Un manuel a été élaboré à l'intention des procureurs ukrainiens pour les aider à prendre en charge les victimes de violences sexuelles commises pendant les conflits armés. Environ 240 représentant·es des forces de l'ordre ukrainiennes, des services sociaux, du droit, de la médecine légale, du secteur international et associatif ont renforcé leurs connaissances dans le cadre de la conférence de novembre 2024 « Une justice centrée sur les survivantes pour les violences basées sur le genre », à l'initiative de l'Association des femmes juristes d'Ukraine « JurFem » pour le Bureau du Procureur général, le Ministère de l'Intérieur et la police nationale.
 - i. En 2024, en **Azerbaïdjan**, 185 personnes, parmi lesquels des agent·es des forces de l'ordre, des fonctionnaires, des psychologues, des avocats, des universitaires et des représentant·es de la société civile, ont renforcé leurs capacités à traiter les cas de violence à l'égard des femmes et la violence domestique grâce à des ateliers et des réunions thématiques. En 2025, 128 autres participant·es (professionnel·les du droit, policier·es, organisations de la société civile) ont été formé·es au travers d'ateliers, de tables rondes et de voyages d'études.
60. Les programmes de coopération ont également contribué au renforcement des capacités par le biais du programme destiné aux auteurs de violences :

8. * Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte doit être comprise en pleine conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

9. La République de Türkiye interprète le terme « genre » tout au long du document, comme synonyme de « sexe », conformément au concept binaire de sexe biologique féminin et masculin.

- a. Sous la houlette du Conseil de l'Europe, le premier programme destiné aux auteurs de violences domestiques a été lancé au **Kosovo**¹⁰, où 20 auteurs ont participé à la phase pilote. En 2025, le Ministère de la Justice a assumé l'entière responsabilité institutionnelle et financière du Programme national de prise en charge des auteurs de violences à l'égard des femmes, garantissant ainsi sa pérennité et l'appropriation locale.
 - b. **L'Arménie** a également fait progresser l'élaboration de son programme destiné aux auteurs de violences, conformément aux normes internationales.
61. Le renforcement des capacités a été réalisé grâce au programme HELP (Programme européen de formation aux droits humains pour les professionnels du droit) :
- a. Les cours en ligne HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique destinés aux professionnel·les du droit et des forces de l'ordre sont disponibles, adaptés aux contextes et aux langues locales. Le cours HELP pour professionnel·les du droit a été traduit dans 25 langues, celui destiné aux forces de l'ordre dans 16 langues.
 - b. En **Lettonie**, le cours HELP a permis d'améliorer les connaissances et les compétences de 22 policier·es, avec un taux de réussite de 88 % dans le renforcement des capacités à répondre efficacement aux cas de violence à l'égard des femmes.
 - c. Un nouveau module HELP sur la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie a été développé pour soutenir le renforcement des capacités des professionnel·les du droit face à cette forme de violence à l'égard des femmes de plus en plus importante et complexe, soit sous la forme d'un cours autonome, soit en tant que chapitre supplémentaire au sein du cours HELP existant sur la violence à l'égard des femmes.
 - d. La traduction et la diffusion du cours HELP sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de la dimension de genre ont aussi soutenu la transformation institutionnelle au sein du Conseil de l'Europe et dans les États membres. En 2025, une adaptation de ce cours en ukrainien a été soutenue via un projet de coopération du Conseil de l'Europe.
 - e. En **Ukraine**, le cours en ligne HELP « Violence à l'égard des femmes et violence domestique à l'intention des forces de l'ordre » a eu lieu en 2024, avec la participation de 39 membres de la police nationale et du Ministère de l'Intérieur. Un cours mis à jour a été proposé à 65 juges, procureurs et avocat·es ukrainien·nes, une seconde cohorte de 51 participant·es ayant même été lancée en octobre 2024 à la suite de retours positifs.
 - f. En **Azerbaïdjan**, 11 femmes policières ont terminé avec succès le cours HELP sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique à destination des forces de l'ordre (avec un taux de réussite moyen de 87 %), démontrant ainsi une capacité accrue à appliquer des approches centrées sur la victime, les cadres juridiques pertinents et les mesures d'intervention appropriées dans leur pratique professionnelle.
62. Un renforcement ciblé des capacités sur les questions concernant les femmes réfugiées et migrantes a été mené :
- a. En **République de Moldova**, en 2024, 26 agent·es des services de migration et de la police des frontières ont été formés aux articles 60 et 61 de la Convention d'Istanbul concernant les demandes d'asile fondées sur le genre et le non-refoulement.
 - b. En **Arménie**, des organisations dirigées par des réfugiés et d'autres organisations de la société civile ont renforcé leurs capacités à soutenir l'inclusion sociale et économique des femmes réfugiées et à lutter contre les risques de violence fondée sur le genre. Entre 2024 et 2025, des initiatives ciblées ont touché plus de 400 femmes et filles, y compris des femmes réfugiées, en leur offrant un développement de compétences pratiques, des opportunités d'autonomisation économique et un soutien à la guérison des traumatismes.
 - c. Le Conseil de l'Europe a renforcé la promotion et la compréhension des standards de la Convention d'Istanbul par des actions de sensibilisation – déployées en collaboration avec la société civile et les partenaires internationaux afin d'atteindre plus de monde, y compris les détenteurs d'obligations et les titulaires de droits. À titre d'exemple, des activités de sensibilisation sur la Convention d'Istanbul ont touché 80 000 personnes sur les réseaux sociaux dans la **République de Moldova**.

10. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte doit être comprise en pleine conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

- d. Des organisations de la société civile ont été financées dans plusieurs pays pour promouvoir la Convention d'Istanbul et autonomiser les femmes, en particulier réfugiées et confrontées à des discriminations multiples.
- e. En 2024 et 2025, des subventions ont été accordées à des organisations de la société civile en **Arménie, Bosnie-, Bulgarie, Chypre, Hongrie, Lituanie, Roumanie, Serbie, Espagne, Suède, Türkiye¹¹** et en **Ukraine** afin de sensibiliser à la Convention d'Istanbul, en utilisant la méthodologie de campagne élaborée par le Conseil de l'Europe, ONU Femmes et le réseau WAVE, avec le soutien du programme multinational du Conseil de l'Europe.
- f. En 2025, des organisations de la société civile à **Chypre, en Roumanie, Espagne et Suède** ont bénéficié d'initiatives de sensibilisation à la Convention d'Istanbul, touchant plus de 200 000 personnes en ligne, mobilisant directement plus de 1 500 participant-es à travers des événements publics et des formations, produisant 38 supports numériques et 28 podcasts, et menant des activités de sensibilisation à grande échelle, notamment une tournée nationale de 2 350 km intitulée en Suède afin de renforcer le plaidoyer et la compréhension du public à l'égard de la Convention.
- g. En **Türkiye**, des subventions aux organisations de la société civile leur ont permis de mieux faire connaître les dispositifs de signalement ; 1 340 femmes subissant une discrimination intersectionnelle ont accru leur information sur leurs droits.
- h. Dans le cadre du programme multi-pays, qui prévoit notamment un soutien à la société civile sous forme de subventions, **quatre organisations de la société civile arméniennes** ont mis en œuvre des initiatives sur mesure pour promouvoir l'inclusion sociale et économique des femmes réfugiées, lutter contre les risques de violence et favoriser l'égalité de genre. Cela a permis à 256 femmes et filles réfugiées (et indirectement à l'ensemble de leurs familles) de bénéficier de compétences pratiques, d'opportunités économiques et d'un soutien à la guérison des traumatismes.

63. La conférence internationale «**Synergie pour le changement : La société civile sensibilise à la violence à l'égard des femmes dans le contexte de défis mondiaux**», qui s'est tenue à Budapest en 2024, a marqué une étape clé dans la démonstration de l'impact de la méthodologie de communication et de plaidoyer du Conseil de l'Europe lorsqu'elle est appliquée par le biais de programmes de subventions concurrentiels destinés aux organisations de la société civile (OSC). Réunissant 91 représentant-es d'OSC de 26 pays, la conférence a présenté les résultats de la phase pilote menée en **Tchéquie**, en **Lettonie** et en **Pologne**, ainsi que les initiatives soutenues par des subventions mises en œuvre entre 2022 et 2024. Les discussions ont confirmé que la méthodologie, élaborée par la Division de l'égalité des genres en coopération avec ONU Femmes et WAVE, avait renforcé le rôle des OSC en tant qu'acteurs stratégiques dans la promotion et le soutien de la Convention d'Istanbul. Comme souligné lors de la conférence, les subventions accordées sur concours mises en œuvre entre 2023 et 2024 ont généré des résultats mesurables à travers l'Europe, notamment des modifications législatives de la loi sur la protection contre la violence domestique en **Bulgarie** (2023), un renforcement des engagements municipaux en **Hongrie**, une mobilisation nationale en **Lituanie** touchant plus d'un million de personnes, ainsi que des initiatives innovantes de plaidoyer numérique en **Serbie** et dans **d'autres pays**. L'impact global démontre que la combinaison de projets pilotes, d'un soutien structuré par des subventions et d'échanges entre pairs améliore le plaidoyer fondé sur des données factuelles, renforce les coalitions, élargit la portée au niveau communautaire et institutionnel, et consolide le rôle stratégique à long terme des OSC dans la promotion de réponses à la violence à l'égard des femmes conformes à la Convention à travers l'Europe.

Objectif stratégique 3 – Garantir l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les filles

64. Les activités de coopération ont largement contribué à renforcer l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et à améliorer la chaîne judiciaire sensible au genre dans les régions du Partenariat oriental et des Balkans occidentaux. Dans ces deux régions, les établissements de formation judiciaire prennent des mesures pour mettre en œuvre de nouvelles compétences visant à améliorer l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les hommes grâce à un **programme novateur de mentorat entre pairs destiné aux professionnel·les du droit**. Ce programme s'est attaqué au manque de sensibilité aux questions de genre, aux stéréotypes sexistes préjudiciables et aux préjugés dans le contexte de l'accès à la justice. Ces obstacles se reflètent souvent dans la législation et sont très fréquents dans la pratique. Des études ont été menées dans ces régions afin d'identifier les lacunes. Dans le cadre de programmes de coopération spécifiques, par

11. La République de Türkiye s'est retirée de la Convention d'Istanbul le 1^{er} juillet 2021

exemple en 2024, les procureurs et les juges **géorgiens** ont renforcé leurs capacités à garantir l'accès à la justice pour les femmes souffrant de handicaps psychosociaux et intellectuels, conformément à la Convention d'Istanbul et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En **Türkiye**, une conférence conjointe sur l'accès des femmes à la justice après les tremblements de terre a été organisée en octobre 2024, axée sur les services juridiques et essentiels, ainsi que sur le soutien social dans les contextes de violence. En outre, la conférence sur «L'impact collectif pour l'accès des femmes à la justice», organisée en septembre 2025, a permis de dégager des enseignements et des recommandations pour orienter les initiatives futures visant à promouvoir l'accès des femmes à la justice en Turquie.

Objectif stratégique 4 – Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique

65. Des travaux ont été menés pour assurer la visibilité et l'appropriation élargie des engagements du Conseil de l'Europe en faveur de la parité de genre, de la participation effective des femmes à la prise de décision, et de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Cela s'est concrétisé notamment par des contributions à la préparation du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe du Conseil de l'Europe et au suivi de la Déclaration de Reykjavik. Des contributions en ce sens ont été apportées dans le cadre des activités du Comité directeur pour la démocratie. Des échanges sur ce sujet ont également eu lieu avec l'ODIHR/OSCE et avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) des Nations Unies.

66. Des travaux préparatoires ont été engagés concernant l'examen et la révision éventuelle de la Recommandation CM/Rec(2008)1 sur la prise en compte dans les actions de santé des spécificités entre hommes et femmes. En 2027, la GEC examinera un rapport de suivi de mise en œuvre à préparer en collaboration avec le Comité directeur sur les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO)5. Compte tenu des inégalités persistantes dans les politiques de santé et de l'impact disproportionné de la crise Covid-19 sur les femmes, l'évaluation de la mise en œuvre de la recommandation pourrait aider les États membres à recenser des pratiques efficaces ainsi que des difficultés et des lacunes clés à combler.

67. Les travaux politiques ont continuellement mis en avant la nécessité d'une répartition équitable des tâches domestiques et de soins non rémunérées entre les femmes et les hommes, qui doit être facilitée par des systèmes de congés de soins rémunérés ainsi que par l'accès à des services de garde d'enfants et à d'autres services sociaux de qualité et abordables tel que préconisé dans la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la lutte contre le sexisme.

68. En 2025, la GEC a organisé sa conférence annuelle sur le thème «**Lutter contre le sexisme et la violence à l'égard des femmes : une étape essentielle vers une participation égale**», en partenariat avec la présidence maltaise du Comité des ministres, les 17 et 18 septembre à Siġġiewi, à Malte. La conférence a abordé la question de la violence et du sexisme à l'égard des femmes en politique, ainsi que le rôle des partis politiques et des institutions pour lutter contre ces phénomènes.

69. En termes de renforcement des capacités, 12 membres des forces démocratiques et de la société civile biélorusses ont suivi un séminaire de leadership destiné aux jeunes femmes dirigeantes. Elles ont réussi à identifier, analyser et évaluer la pertinence de divers exemples de leadership féminin transformateur, tout en renforçant leur capacité et leur motivation à plaider en faveur d'une prise en compte réelle des perspectives de genre et de la jeunesse dans les discussions politiques.

Objectif stratégique 5 – Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques

70. Les efforts ont porté sur la promotion des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ainsi que sur la préservation des progrès en matière d'égalité de genre dans le contexte des impacts croissants d'une rhétorique anti-genre.

71. Un **Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile** a été élaboré par le GEC en 2025 et diffusé dans les contextes pertinents liés à la migration. Il a notamment été distribué au Réseau des points focaux sur la migration du Conseil de l'Europe. Cet organe est composé de membres issus des ministères concernés des États membres et des instances pertinentes des Nations Unies traitant des questions de migration.

72. Des efforts ont également été déployés pour une approche intégrée de la perspective d'égalité de genre dans les activités générales du Conseil de l'Europe traitant de la migration.

73. En 2025, la Commission pour l'égalité de genre a poursuivi ses travaux pour valoriser les bénéfices des politiques d'égalité de genre, dans l'objectif de consolider l'acquis en la matière, de soutenir une progression constante et d'élargir le soutien public. Ces travaux mettent en lumière le lien essentiel entre démocratie et égalité de genre ainsi que la nécessité, face au recul démocratique, que les politiques prennent en compte toute la population, en prêtant une attention particulière à l'égalité de genre et à l'intersectionnalité. Dans ce contexte, le [Guide pratique pour une communication fondée sur les valeurs au service de l'égalité de genre: Orientations pour le développement de récits positifs visant à répondre à la rhétorique anti-genre](#), a été adopté par la GEC comme boîte à outils de communication pour les autorités nationales, les organisations de la société civile ou les parties prenantes intéressées.

74. À l'automne 2025, la Commission pour l'égalité de genre a démarré la préparation de sa conférence annuelle 2026 sur le thème de la participation des femmes à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix. La conférence s'appuie sur la Recommandation CM/Rec(2010)10 relative au rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix, avec un accent particulier sur la guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine.

Objectif stratégique 6 – Intégrer la dimension de genre et adopter une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures

75. L'intégration de la dimension de genre a continué d'être une force transformatrice au sein du Conseil de l'Europe en 2024 et 2025, notamment à travers le développement d'outils de soutien ciblés. La Division pour l'égalité de genre a apporté un soutien direct à différents secteurs du Conseil de l'Europe. Un nouveau cours en ligne HELP sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre a été développé en anglais et en français, à destination des rapporteurs égalité de genre, du personnel du Conseil de l'Europe et du grand public. En 2024-2025, ce cours a été largement promu et traduit dans six langues supplémentaires. Le cours a prouvé son efficacité et a été intégré à la plateforme interne de formation du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, la Division pour l'égalité de genre a joué un rôle actif dans l'adoption de lignes directrices organisationnelles sur le langage inclusif en matière de genre, dans les deux langues officielles, en vue de promouvoir l'usage d'un langage plus inclusif dans toute l'Organisation.

76. En 2024, des activités spécifiques visant à soutenir une approche intégrée d'une perspective d'égalité de genre dans les activités de suivi du Conseil de l'Europe ont été menées. Une [Boîte à outils sur l'approche intégrée de l'égalité dans les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe: L'approche intégrée de l'égalité en pratique](#) a été élaborée en concertation avec les secrétariats des organes de suivi, et un événement de lancement a été organisé.

77. Deux sessions annuelles de formation pour les Rapporteurs Égalité de Genre ont eu lieu et un accompagnement a été apporté à d'autres secteurs de l'Organisation pour l'organisation de leurs propres sessions de formation à l'intégration de la dimension de genre. L'équipe intra-secrétariat «Gender Mainstreaming» s'est réunie une fois par an, chaque réunion étant accompagnée d'une session de renforcement des capacités sur le langage inclusif.

78. Un soutien sectoriel spécifique et un renforcement des capacités ont été fournis à divers secteurs de l'Organisation. La Division de l'égalité de genre a fourni des conseils et des contributions sur des outils et des normes spécifiques dans une perspective d'égalité de genre. Ces activités ont notamment eu lieu dans les domaines de la démocratie, y compris le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe, du sport (lutte contre le dopage, sécurité lors des manifestations sportives), de l'éducation, des langues minoritaires, des minorités nationales, de la santé, de l'éducation sexuelle, de la criminalité médicale, ainsi que des politiques en matière de drogues et des prisons.

79. La Stratégie met davantage l'accent sur l'approche intégrée d'une perspective intersectionnelle dans les activités de l'Organisation. La Division de l'égalité de genre et la Commission ont activement œuvré à la réalisation de cet objectif, à la fois en promouvant des perspectives transversales (jeunesse, droits de l'enfant, Roms et Gens du voyage, handicap) au sein de leurs propres activités et en collaborant avec les secteurs concernés et les organisations de la société civile. Le concept d'intersectionnalité est intégré dans tous les outils de soutien à l'intégration du genre, dans chaque session de formation et dans tous les avis apportés. Un soutien actif a été donné au secteur anti-discrimination pour l'intégration et la lutte contre la discrimination intersectionnelle. Des efforts ont été conduits pour harmoniser la liste des motifs de discrimination utilisés

dans l'Organisation, avec l'objectif d'offrir une meilleure protection contre la discrimination intersectionnelle, laquelle touche particulièrement toutes les femmes et les filles.

80. En matière de sensibilisation, en Ukraine, trois organisations de la société civile ont reçu des subventions pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation visant à promouvoir la Stratégie. Celles-ci comprenaient la sensibilisation aux normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre, le renforcement du leadership des femmes et la promotion de l'égalité de genre à l'aide d'une approche intersectionnelle.

81. Enfin, concernant le développement des capacités, à travers les travaux de coopération, 14 représentant-e-s des forces démocratiques et de la société civile du Bélarus ont approfondi leur compréhension des normes du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre et l'intégration de l'égalité pendant une visite d'étude à Strasbourg, et 8 ont accru leurs connaissances sur les standards et outils de politiques publiques sensibles au genre via des sessions d'échange en ligne. Par ailleurs, le cours HELP sur l'égalité de genre a été traduit en biélorusse et diffusé auprès des partenaires en exil

Garantir l'appropriation de la Stratégie et des processus et activités connexes par les États membres

82. Conformément à son mandat, la GEC a organisé sa **conférence annuelle 2024, «Uni-es pour l'égalité de genre: de l'espace pour les femmes et les filles»** conjointement avec la présidence lituanienne du Comité des ministres le 30 mai à Strasbourg. La conférence a marqué le lancement de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 et le 10e anniversaire de la Convention d'Istanbul.

83. Des événements de haut niveau ont été organisés en 2024-2025 par la Division de l'égalité de genre ou d'autres entités de l'Organisation, permettant des échanges utiles sur des questions liées à l'égalité de genre. Celles-ci sont mentionnées dans d'autres parties du présent rapport concernant les activités propres à la GEC, celles menées en coopération avec des partenaires et d'autres initiatives du Conseil de l'Europe – voir l'annexe 3 du présent rapport pour un aperçu des activités menées par les différents secteurs de l'Organisation. La planification et la conception des projets de coopération impliquent également nécessairement des réunions avec les hauts responsables politiques des États membres, en plus des différents organismes directement concernés par les projets (ministères, établissements de formation de la police et du système judiciaire, organismes chargés de l'égalité de genre, ONG, etc.).

84. Des outils pratiques et des publications, ainsi que du matériel de visibilité et de promotion sur les normes du Conseil de l'Europe et leur mise en œuvre, ont été élaborés et largement diffusés dans les États membres et auprès d'autres parties prenantes lors d'événements nationaux, régionaux ou mondiaux. Ces publications sont très demandées par les États membres et les partenaires internes/externes et constituent des outils très utiles pour suivre les progrès et le respect des critères de référence et des normes. La liste complète des publications 2024-2025 figure dans l'annexe 2 du présent rapport.

85. La mise à jour régulière **du site web consacré à l'égalité de genre, ainsi que le nombre croissant de traductions des normes du Conseil de l'Europe**, ont contribué à accroître la visibilité tant des normes que des activités auprès des États membres, des experts et du grand public. Comme indiqué précédemment, des efforts particuliers se sont poursuivis en 2024-2025 pour promouvoir la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme (désormais disponible en 28 langues), le Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, ainsi que les projets de coopération menés par la Division de de genre, avec un accent fort sur la promotion et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

86. Au cours de la 68^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) (mars 2024), un événement parallèle **«Déclencheurs du changement: briser les stéréotypes de genre dans les médias et la publicité»** a été coorganisé avec la Mission permanente du Liechtenstein auprès des Nations Unies, dans le cadre de la présidence liechtensteinoise du Comité des ministres. Cet événement a mis en évidence **le rôle transformateur des médias et de la publicité pour déconstruire les stéréotypes de genre et promouvoir l'égalité de genre**. L'évènement parallèle a, en particulier, présenté des initiatives et des pratiques prometteuses prises par les entreprises de publicité afin d'éliminer la publicité sexiste.

87. Un nouveau module de formation HELP (Programme européen d'éducation aux droits humains pour les professionnels du droit) sur la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie a été élaboré, soit sous la forme d'un cours autonome, soit en tant que chapitre supplémentaire au sein d'un cours HELP existant sur la violence à l'égard des femmes. Il a été traduit en 25 langues, dont l'ukrainien.

88. En 2025, la GEC a organisé sa conférence annuelle sur le thème « [Lutter contre le sexisme et la violence à l'égard des femmes : une étape essentielle vers une participation égale](#) », conjointement avec la présidence maltaise du Comité des ministres, les 17 et 18 septembre à Siġġiewi, à Malte. La conférence a abordé la question de la violence et du sexisme à l'égard des femmes en politique, ainsi que le rôle des partis politiques et des institutions dans la lutte contre ces phénomènes.

89. En 2025, lors de la 69e session de la Commission de la condition de la femme, un événement parallèle intitulé « [Menaces et opportunités des technologies numériques : Femmes médiatiques](#) » a été coorganisé par le Conseil de l'Europe et la Mission permanente du Luxembourg auprès des Nations unies, sous la présidence luxembourgeoise du Comité des ministres. Cet événement a mis en avant des initiatives et des mesures prometteuses prises par les secteurs privés et publics pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie et, en particulier, rendre sa signalisation aux autorités compétentes et aux plateformes plus simple.

90. En 2024-2025, la mise en œuvre de l'Objectif stratégique 5 de la Stratégie pour l'égalité de genre a porté sur la promotion des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile et sur la préservation des avancées en matière d'égalité de genre dans le contexte du renforcement des discours anti-genre.

91. Comme mentionné ci-dessus (paragraphe 71, 73), un Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile a été élaboré en 2025 et diffusé dans les contextes pertinents liés à la migration, et le *Guide pour l'élaboration de discours positifs visant à contrer la rhétorique anti-genre : Un guide pratique pour une communication fondée sur des valeurs visant à faire progresser l'égalité de genre* a été adopté par la Commission pour l'égalité de genre en tant que boîte à outils de communication destinée aux autorités nationales, aux organisations de la société civile ou de toute partie prenante intéressée.

Activités transversales et coopération avec les différents organes et institutions du Conseil de l'Europe afin de garantir l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et mesures du Conseil de l'Europe

92. Comme évoqué aux paragraphes 71-78 ci-dessus, l'intégration de la dimension de genre a continué d'agir comme une force de transformation au sein du Conseil de l'Europe en 2024, notamment grâce à l'élaboration d'outils de soutien ciblés et au soutien direct apporté à différents secteurs. Un nouveau cours en ligne HELP sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre a été élaboré en anglais et en français, ciblant les Rapporteur-es pour l'égalité de genre, le personnel du Conseil de l'Europe et le grand public. En 2024-2025, le cours HELP a été promu largement et a été traduit dans six langues supplémentaires. Il a démontré son efficacité et fait désormais partie intégrante de la plateforme de formation interne de l'Organisation. La Division pour l'égalité de genre a aussi participé activement à l'adoption de lignes directrices organisationnelles sur le langage inclusif en matière de genre dans les deux langues officielles, en vue de promouvoir l'utilisation d'un langage plus inclusif à tous les niveaux de l'Organisation.

Activités en faveur de l'égalité de genre et d'une approche intégrée de la dimension de genre dans les différents secteurs et organes du Conseil de l'Europe

93. Un soutien sectoriel spécifique et un renforcement des capacités ont également été fournis, et divers secteurs de l'Organisation ont mené des activités liées à l'égalité de genre, en organisant des événements ou en adoptant des outils ou des normes spécifiques, par exemple dans les domaines de la participation démocratique, du sport et de la privation de liberté. Une perspective d'égalité de genre a également été intégrée dans les activités de plusieurs comités intergouvernementaux, par exemple ceux consacrés aux questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage, aux politiques en matière de drogues et à l'éducation à la sexualité.

94. Les activités d'égalité de genre et d'une approche intégrée de la dimension de genre dans différents secteurs et organes du Conseil de l'Europe ont été riches et multiples en 2024-2025.

95. Parmi les organes de suivi, les domaines des minorités nationales (Convention-cadre pour la protection des minorités nationales), des langues minoritaires (Charte européenne des langues régionales ou minoritaires) et de la lutte contre le racisme et l'intolérance (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) ont poursuivi leurs efforts pour garantir la prise en compte systématique d'une perspective d'égalité de genre et d'une approche intégrée de la dimension de genre dans les activités de suivi, mais aussi à travers des actions spécifiques (par exemple, traduction de la page d'action sur la lutte contre le sexisme en langues minoritaires).

96. Des travaux intergouvernementaux étroitement liés à l'égalité de genre ont été menés dans le secteur des droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne la promotion de l'éducation sexuelle¹², la prévention de la violence sexuelle et la lutte contre les effets négatifs de la pornographie. Le secteur de l'éducation a entamé ses travaux sur l'élaboration d'un tableau de bord sur l'égalité de genre dans l'éducation. Le Comité directeur sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et ses organes subordonnés (le Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle, le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage et le Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles) ont également été actifs dans le domaine de l'égalité de genre. Ils ont soit travaillé directement sur des thèmes liés à l'égalité de genre, tels que l'égalité de genre et l'intelligence artificielle, l'intersectionnalité ou la promotion des droits des femmes roms et des femmes LGBTI, soit intégré une perspective d'égalité de genre dans leurs travaux. Le Comité directeur sur la démocratie (CDEM) a élaboré des paramètres pour la mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie – incluant la pleine, égale et réelle participation et l'autonomisation des femmes et des filles – et a démarré la rédaction de lignes directrices visant à renforcer la participation aux élections des femmes, des filles, des jeunes et des groupes vulnérables.

97. Dans le domaine de la jeunesse, l'intégration de la dimension de genre est une condition préalable à l'octroi de subventions par la Fondation européenne pour la jeunesse, la participation des jeunes femmes à différents forums a été encouragée et plusieurs sessions d'étude ont été organisées sur des thématiques liées à l'égalité de genre. Dans le secteur du sport, le projet « All In Plus – promouvoir une plus grande égalité de genre dans le sport » a fourni des données et recommandations pour améliorer la situation des femmes dans le sport. Un nouveau projet sur la promotion de la santé des femmes dans le sport entre générations a été lancé. D'autres activités ont également porté sur l'égalité de genre dans l'antidopage et la sécurité lors des événements sportifs. Dans le secteur de l'audiovisuel, Eurimages, le fonds européen de soutien au cinéma, et l'Observatoire européen de l'audiovisuel ont produit des données sur la participation des femmes dans ce secteur.

98. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a adopté différents rapports sur l'égalité de genre, par exemple concernant la discrimination de genre dans la santé, la lutte contre la violence et la discrimination envers les femmes lesbiennes, bisexuelles et queer, la violence sexuelle envers les hommes et les garçons, la protection des défenseuses des droits humains, la promotion d'une participation inclusive à la vie parlementaire, les femmes dans l'économie et l'intelligence artificielle et l'égalité de genre. En juin 2025, l'APCE a tenu un débat urgent sur « Le Droits des femmes en Europe – Avancées et défis », qui a mené à l'adoption de la Résolution du même nom ([Résolution 2614\(2025\)](#)). Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a mené des activités de coopération sur les femmes et la participation démocratique. La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) a fait de l'égalité de genre une priorité transversale dans son Cadre stratégique 2023-2027.

99. Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme a veillé à intégrer une perspective d'égalité de genre et des droits des femmes dans ses activités. Ces perspectives ont en particulier occupé une place centrale dans les travaux prioritaires du Commissaire concernant les droits humains des communautés roms et issues des Gens du voyage. L'ouvrage du Commissaire, *Les 12 millions ignorés: Les voix irrépessibles des femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage*, ainsi que les notes de synthèse publiées à la suite de ses visites en Slovaquie, en Irlande, en Finlande, en Grèce et en Macédoine du Nord, accordent une attention particulière aux expériences vécues par les femmes et les filles des communautés roms et des Gens du voyage. Le Commissaire a également souligné l'importance de rendre justice et d'obtenir réparation pour les survivantes roms de stérilisation forcée dans une lettre adressée aux autorités tchèques. Des appels lancés aux États membres pour qu'ils soutiennent l'autonomie des femmes et des filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage ont été formulés dans de nombreux discours et déclarations.

12. L'«**éducation complète à la sexualité**» est le terme communément admis au niveau international pour désigner un processus d'apprentissage à la fois adapté à l'âge et au stade de développement, et fondé sur des données fiables issues de recherches rigoureuses, relatif aux aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux des relations, de la sexualité et du sexe. Elle vise à accompagner et à protéger le développement des enfants dans toute leur diversité et à les doter des connaissances, des aptitudes, des attitudes, des valeurs et de l'esprit critique nécessaires à différentes fins. Cela inclut de leur enseigner à respecter, protéger et préserver leur santé, leur bien-être et leur dignité, à nouer des relations sûres, saines, égalitaires et respectueuses et à réfléchir à la façon dont leurs choix affectent leur bien-être et celui d'autrui. L'éducation complète à la sexualité vise également à transmettre aux enfants, des connaissances sur la façon de réagir s'ils sont victimes d'une quelconque forme de violence ou s'ils sont confrontés à des situations, à des soupçons ou à des risques de violence envers autrui, et à leur permettre de comprendre et d'assurer la protection de leurs droits tout au long de leur vie; le terme utilisé peut varier selon le contexte national dans lequel elle est dispensée; C'est la définition de l'éducation complète à la sexualité telle qu'elle figure dans le **projet de Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des enfants contre la violence par le biais d'une éducation complète à la sexualité adaptée à leur âge**, approuvé par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Partenariats stratégiques et dialogue avec d'autres organisations régionales et internationales, la société civile et autres parties prenantes concernées

100. Le Conseil de l'Europe continue d'entretenir des partenariats stratégiques avec des organisations régionales et internationales telles que : l'Union européenne – la Commission européenne et son comité consultatif sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, le Parlement européen, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA); les Nations Unies – en particulier ONU Femmes, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Conseil des droits de l'homme; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH); l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des États américains (OEA); les réseaux d'organisations de femmes européennes; des organisations travaillant sur les hommes et les garçons et l'égalité de genre (Equimundo et MenEngage) ; d'autres ONG internationales, le secteur privé, de la recherche et les groupes de réflexion. Dans ce contexte, la Présidente ou les membres de la GEC ou de son Bureau, ainsi que la GED, fournissent régulièrement des contributions aux activités de ces partenaires, y compris par leur présence à des événements.

101. En tant que partenaire clé du **réseau SYNERGY** contre la violence sexiste et domestique, le Conseil de l'Europe a coorganisé deux conférences internationales de haut niveau à Varsovie et à Bruxelles en 2024 et début 2025, réunissant plus de 200 professionnel·les issu·es des secteurs gouvernemental et non gouvernemental de 15 pays de l'UE afin de faire progresser le dialogue sur la Convention d'Istanbul. Le Conseil de l'Europe a également renforcé ses partenariats stratégiques avec les organisations régionales, internationales et la société civile. Ces deux dernières années, le Conseil de l'Europe a développé une coopération constructive, rentable et des synergies croissantes avec ONU Femmes et UNFPA, notamment dans le domaine de la lutte contre la violence faite aux femmes, y compris la violence facilitée par la technologie. Des événements conjoints de renforcement des capacités et l'élaboration d'outils de connaissance à l'intention des autorités ont été organisés, en particulier dans les régions d'Europe orientale et des Balkans occidentaux.

102. En **Géorgie**, une conférence conjointe sur les défenseuses des droits humains, organisée en novembre 2024 (dans le cadre des 16 jours d'activisme), a réuni 67 participant·es issu·es de la société civile et de la communauté internationale et a donné lieu à des activités conjointes de renforcement des capacités destinées aux juges et aux procureurs sur les droits des femmes et la lutte contre les violences sexuelles, avec une attention particulière portée aux femmes en situation de handicap. En **Türkiye**, une conférence conjointe sur l'accès des femmes à la justice après les tremblements de terre a été organisée en octobre 2024, axée sur les services juridiques, les services essentiels et le soutien social dans les contextes de violence. En outre, la conférence intitulée « Impact collectif pour l'accès des femmes à la justice », organisée en septembre 2025, a permis de dégager des enseignements et des recommandations pour orienter les initiatives futures visant à promouvoir l'accès des femmes à la justice en Türkiye. En **Arménie**, le premier groupe thématique élargi sur le genre, en partenariat avec ONU Femmes et le Ministère du Travail et des Affaires sociales, a été organisé dans le but de promouvoir une approche intégrée de la dimension de genre et le renforcement des capacités en matière de normes d'égalité des genres. Au **Kosovo**¹³, en collaboration avec la Cour constitutionnelle et le programme « The AIRE Centre » pour les Balkans occidentaux de l'organisation de la société civile, une conférence de haut niveau a été organisée sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul à travers la jurisprudence, et des discussions d'intervention ont eu lieu dans les écoles sur la dimension numérique de la violence, en mettant l'accent sur la violence à l'égard des filles. En **Ukraine**, une visite d'étude sur le renforcement des capacités en Espagne a été organisée en partenariat avec ONU Femmes en juillet 2024 afin d'échanger sur les cadres juridiques et institutionnels relatifs à l'égalité de genre et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. En 2025, la coopération a été renforcée grâce à l'attaché du ministère espagnol de l'Intérieur en Bulgarie (dont l'accréditation a été étendue à l'Ukraine), à la suite d'une proposition de collaboration soumise par le ministère ukrainien de l'Intérieur. Depuis 2024, une collaboration active avec la DG ENEST s'est mise en place par l'intermédiaire du groupe de travail de l'UE sur l'égalité de genre dans le cadre du Partenariat oriental, dans le cadre du projet régional « Accès des femmes à la justice : mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité des genres et de violence à l'égard des femmes ».

13. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte doit être comprise en pleine conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo

Conclusions et analyse

103. Le présent rapport de mise en œuvre donne un aperçu des progrès réalisés par les États membres du Conseil de l'Europe au regard de six objectifs stratégiques (SO) visant à faire progresser l'égalité de genre. La collecte de données révèlent que les États membres, en particulier les services/ministères travaillant sur l'égalité de genre, ont une connaissance et une utilisation assez solide des normes et mesures de Conseil de l'Europe. La période de référence 2024-2025 a été marquée par une intense activité politique et certaines réformes législatives dans les États membres concernant les six SO. Le biennium a également marqué la finalisation, par la Commission pour l'égalité de genre, de deux recommandations clés du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, l'une sur l'égalité et l'intelligence artificielle, l'autre sur la responsabilité en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie.

104. Si les États membres ont fait preuve d'un engagement notable – comme en témoignent les taux élevés de mise en œuvre, de collecte de données et de collaboration avec la société civile –, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne les risques émergents tels que la discrimination induite par l'IA, les discours anti-genre, les taux d'attrition dans le système judiciaire, la sous-représentation des femmes aux postes de direction et l'adoption inégale des outils sensibles au genre. Le rapport met en évidence ces réalisations ainsi que les lacunes persistantes, et propose des recommandations ciblées pour renforcer les mesures existantes, améliorer la sensibilisation et la formation, développer les stratégies fondées sur les données et promouvoir une diffusion plus large des orientations et des normes du Conseil de l'Europe.

SO 1 : Prévenir et combattre les stéréotypes et le sexisme

105. Les États membres ont fait preuve d'un niveau élevé d'activité politique au titre de l'objectif stratégique 1, avec une mise en œuvre généralisée des recommandations du Conseil de l'Europe et la collecte de données ventilées par sexe. 97 % des États membres ont fait état de mesures actives dans ce domaine, et 80 % ont indiqué qu'ils collectaient régulièrement des données ventilées par sexe. Cependant, moins de la moitié des États indiquent avoir pris des mesures spécifiques pour traiter la discrimination de genre causée par l'IA, car elles se trouvent plutôt intégrées dans les stratégies nationales plus larges de lutte contre le sexisme. Cette donnée suggère un déficit dans le développement de mesures et d'outils ciblés spécifiquement sur l'IA et la discrimination basée sur le genre, tant en matière de sensibilisation que d'adoption pratique des outils et normes connexes élaborés par le Conseil de l'Europe.

106. Compte tenu de l'achèvement, fin 2025, des travaux sur deux nouvelles recommandations, l'une sur l'égalité et l'IA et l'autre sur la responsabilité en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, les États membres disposeront, dans la période à venir, d'un cadre politique leur permettant de renforcer davantage la recherche et les initiatives sur l'IA, les préjugés sexistes et le sexisme en ligne; ils devraient être encouragés à promouvoir la sensibilisation, l'utilisation des normes et des outils du Conseil de l'Europe auprès des ministères et des institutions nationales concernés. Pour soutenir ces efforts, le Conseil de l'Europe devrait élargir la diffusion de ses normes et outils, en mettant particulièrement l'accent sur les orientations relatives à l'IA et aux inégalités de genre. Dans le cadre du suivi initial prévu à la suite de l'adoption de la Recommandation CM/2026(2) sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, le Conseil de l'Europe publiera des infographies afin de présenter les messages clés de la Recommandation sous une forme claire et accessible. Ces infographies s'adresseront aux parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la Recommandation, notamment la société civile, les médias, les éducateurs et les professionnels de terrain, ainsi qu'au grand public. Elles auront pour objectif de soutenir une mise en œuvre efficace en aidant un large éventail d'acteurs à comprendre la Recommandation, à reconnaître sa pertinence, à l'appliquer dans la pratique et à contribuer au suivi transparent des progrès réalisés. En traduisant des normes politiques complexes en récits visuels concis, cette brochure favorisera également la sensibilisation et facilitera une large diffusion. L'approche visuelle vise à élargir la portée, à encourager l'engagement et à favoriser une compréhension claire des messages clés de la Recommandation, tout en restant fidèle au contenu du texte. Une approche similaire pourrait être envisagée pour d'autres normes et outils politiques élaborés par la GEC, notamment la Recommandation sur l'égalité et l'IA.

SO 2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles

107. Cet objectif reste le domaine le plus avancé dans l'ensemble des États membres, caractérisé par des réformes législatives, politiques et institutionnelles généralisées. Presque tous les États membres ont pris des mesures, ce qui s'est traduit par un taux élevé de mise en œuvre et d'utilisation active de la Convention d'Istanbul, qui est juridiquement contraignante, ainsi que des rapports thématiques et des recommandations du GREVIO. Au cours la période 2024-2025, la Lettonie a ratifié la Convention d'Istanbul, augmentant ainsi son taux d'adoption par les États membre du Conseil de l'Europe et renforçant son rôle en tant que cadre de référence clé.

108. Malgré ce niveau élevé d'engagement, les taux d'attrition dans le système judiciaire concernant les affaires de violence à l'égard des femmes et des filles restent importants. En outre, certaines lacunes persistent, notamment en ce qui concerne les formes émergentes de violence, telles que la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie.

109. Dans ce contexte, les États membres pourraient cibler leurs efforts sur la réduction des taux d'attrition dans le système judiciaire et sur l'élargissement de la collecte de données relatives à la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, afin de renforcer la prévention, la protection et les poursuites judiciaires. Dans ce cadre, le Conseil de l'Europe pourrait continuer à promouvoir les échanges sur les approches innovantes visant à lutter contre les nouvelles formes de violence — notamment dans le cadre des réunions plénières de la GEC, la conférence annuelle de la GEC et les échanges thématiques, afin de permettre aux États membres de plus amples opportunités de partager leurs défis et de s'inspirer des pratiques prometteuses, ainsi que d'offrir des occasions de mener un dialogue multipartite, selon les besoins. Le Conseil de l'Europe devrait également continuer à organiser des formations à l'intention des professionnel·les du droit — notamment les magistrat·es, les procureur·es, les avocat·es et les représentant·es des forces de l'ordre — ainsi que d'autres parties prenantes clés, afin de garantir la mise en œuvre effective des normes et instruments existants relatifs à l'égalité de genre et à la violence à l'égard des femmes. Ces formations pourraient être actualisées afin d'inclure, le cas échéant, des modules traitant des évolutions législatives récentes et des avancées technologiques.

SO 3 : Garantir l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les filles

110. Les États membres ont signalé des progrès significatifs, dans les mesures politiques et législatives visant à promouvoir l'égalité d'accès à la justice, avec des améliorations continues dans la collecte de données ventilées par sexe. La majorité des États membres a adopté des mesures visant à éliminer les obstacles à l'accès à la justice pour les femmes et les filles, tandis qu'environ 50 % d'entre eux ont pris en compte les recommandations issues de l'étude du Conseil de l'Europe sur l'impact de la COVID-19 sur l'accès des femmes à la justice. Néanmoins, l'application des enseignements tirés de cette étude reste inégale, et des obstacles persistants — notamment les taux d'attrition élevés — continuent d'influencer le parcours et l'issue des procédures judiciaires pour les femmes.

111. Les conclusions du rapport semblent donc plaider en faveur de la poursuite, par les États membres, des efforts visant à mettre en œuvre des réformes fondées sur des données probantes, à améliorer l'accès à la justice et à renforcer le suivi et l'évaluation des taux d'abandon tout au long de la chaîne judiciaire – depuis l'enquête jusqu'à l'exécution de la peine en passant par les poursuites, le procès et la condamnation –, en consignait les motifs d'abandon des poursuites à chaque étape. Afin d'aider les États membres, le Conseil de l'Europe pourrait apporter un soutien ciblé axé sur la réduction de l'attrition et la promotion du mentorat entre pairs, ainsi que sur l'adoption de stratégies judiciaires fondées sur les données dans l'ensemble des systèmes nationaux. Outre l'acquis existant en matière d'égalité de genre et d'accès à la justice, les normes et les orientations politiques élaborées par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe, notamment sur la qualité de la justice, la gestion du temps judiciaire, la cyberjustice et l'IA, pourraient aider les États membres à lutter contre les taux élevés d'abandon des procédures. La GEC pourrait examiner les moyens d'approfondir la coopération avec la CEPEJ, notamment par l'intermédiaire du réseau des correspondants nationaux de la CEPEJ.

SO 4 : Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique

112. Les États membres ont fait des progrès notables dans le renforcement de la représentation politique et de la participation économique des femmes, en s'appuyant fortement sur des mesures de politiques. Au cours de la période de référence, 29 États membres ayant répondu ont mis en œuvre des actions visant à promouvoir une représentation équitable, et les mesures favorisant l'accès à l'économie et au marché du travail ont été nombreuses.

113. Néanmoins, la sous-représentation persistante des femmes aux postes de direction reste un défi. Les initiatives législatives visant à remédier au déséquilibre de genre ont été moins fréquentes, et l'utilisation de certains outils du Conseil de l'Europe reste relativement faible. Au 1^{er} janvier 2026, les femmes représentaient 32,3 % de l'ensemble des parlementaires en Europe, contre 31,6 % en janvier 2024 et 31,8 % en janvier 2025, ce qui indique une légère tendance à la hausse. Au 1^{er} janvier 2026, les femmes représentaient 21,4 % des présidentes de parlement en Europe, soit une baisse par rapport aux 27,1 % enregistrés l'année précédente. En ce qui concerne les présidentes de commission, au 1^{er} janvier 2026, les femmes occupaient 33,2 % des postes de présidence au total, et 26,2 % si l'on exclut les commissions chargées de l'égalité de genre.¹⁴

114. Les États membres sont donc encouragés à envisager la mise en place de quotas, à développer les initiatives de sensibilisation et de formation, et à donner la priorité à l'amélioration de la collecte de données et de la recherche afin d'identifier les obstacles à la participation en lien avec la Recommandation CM/Rec(2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. L'étude à venir sur la participation égale des femmes à la prise de décision politique et publique, qui sera examinée par la GEC en novembre 2026 en vue de son adoption, pourrait également servir de source d'inspiration. Le Conseil de l'Europe pourrait continuer à faciliter les échanges de bonnes pratiques et à apporter un soutien ciblé pour renforcer le leadership des femmes, en particulier dans le secteur privé et au sein des conseils d'administration.

SO 5 : Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques

115. Le rapport montre qu'une perspective de genre a été efficacement intégrée dans les réponses des États membres aux crises — notamment les conflits, les migrations, les urgences sanitaires et le changement climatique —, une attention particulière ayant été accordée à la lutte contre la rhétorique anti-genre grâce à une collaboration avec des organisations de la société civile et des organisations internationales. Au cours de la période de référence, 28 États membres ont adopté des approches sensibles au genre en matière de prévention et d'atténuation des crises, et la coopération avec des organisations de la société civile a été généralisée. Les enseignements tirés de la pandémie pourraient être mis à profit pour éclairer la planification future en matière de crises, tandis que des efforts visant à renforcer la collaboration avec des organisations de la société civile — en particulier au niveau local — pourraient être encore intensifiés.

116. Le Conseil de l'Europe pourrait développer davantage la diffusion de guides pratiques et de ressources pour renforcer la gestion des crises et la résilience sensibles au genre. Ce travail pourrait également bénéficier d'un échange approfondi avec les États membres, les participant-es et les observateurs et observatrices sur leurs pratiques nationales en matière de diffusion des normes du Conseil de l'Europe, afin d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une diffusion efficace.

117. Le rapport met en avant l'évolution prometteuse de la mise en œuvre, au niveau national, de la Recommandation relative aux femmes et aux filles migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées. Ces efforts pourraient être encore améliorés en encourageant l'utilisation du guide pratique adopté par la GEC fin 2025. Le prochain cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie pourrait inclure des questions spécifiques sur cet outil ; cette méthode pourrait être étendue à d'autres supports de visibilité afin d'explorer le lien entre leur publication et l'activité nationale des États membres.

SO 6 : Intégrer une dimension de genre et inclure une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures

118. Les 37 États membres ont tous fait état d'une intégration active de l'approche de genre dans tous les domaines politiques, avec une large prise en compte de l'intersectionnalité tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des politiques. 24 États membres ont adopté des pratiques de budgétisation sensible au genre, et les besoins spécifiques liés à l'intersectionnalité sont de plus en plus pris en compte dans l'analyse des politiques.

14. Inter-Parliamentary Union (IPU), *Women in Parliament in 2023: The Year in Review*.

IPU and UN Women, *Women in Politics 2025*, situation on 1 January 2025.

IPU and UN Women, *Women in Politics 2026*, situation on 1 January 2026.

IPU, *Women in Parliament in 2025: The Year in Review*.

Note: IPU place les chiffres pour le Belarus, la Russie, et le Vatican sous Europe, mais place ceux pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie sous la région de l'Asie centrale.

119. Cependant, certains outils — tels que ceux relatifs à la budgétisation sensible au genre et aux mécanismes de suivi — restent sous-utilisés. L'étendue de la coopération avec les organisations de la société civile et entre les secteurs est également variable. Les conclusions du rapport suggèrent donc que les États membres pourraient étendre leurs efforts d'intégration de la dimension de genre à d'autres secteurs politiques et renforcer la sensibilisation à l'intersectionnalité tout au long des cycles politiques. Le Conseil de l'Europe pourrait soutenir ces efforts en investissant de manière ciblée dans la formation sur l'intersectionnalité et l'intégration de la dimension de genre, et en promouvant activement une adoption plus large des outils de suivi et des outils de budgétisation sensible au genre.

Analyse globale et lacunes

- ▶ **Progrès global** : la violence à l'égard des femmes et des filles et l'intégration de la dimension de genre sont comparativement bien prises en compte au niveau des États membres.
- ▶ **Domaines à améliorer** : L'accès à la justice pour les femmes. Les obstacles à une participation effective aux procédures judiciaires persistent et les taux d'abandon dans le système judiciaire restent assez élevés. Le sexisme et les stéréotypes de genre, y compris ceux générés ou amplifiés par les systèmes d'intelligence artificielle, ne font pas l'objet d'une attention suffisamment systématique et ciblée.
- ▶ **Tendances positives** : des travaux prometteurs sont en cours concernant les femmes et les filles migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées, soutenus par des orientations pratiques ; la publication du Guide pratique pourrait être étendu à d'autres domaines.
- ▶ **Lacunes en matière de données** : des disparités importantes persistent entre les États membres en ce qui concerne la collecte de données et l'application des normes du Conseil de l'Europe ; les taux d'attrition dans le processus judiciaire varient considérablement d'un pays à l'autre.
- ▶ **Coopération** : les partenariats avec la société civile et les organismes internationaux sont solides mais pourraient être étendus, particulièrement au niveau local et pour des objectifs moins « intégrés ».

Recommandations

À l'intention du Conseil de l'Europe :

- ▶ **Renforcer la diffusion** : intensifier la sensibilisation et la promotion des outils sous-utilisés et/ou moins connus.
- ▶ **Suivre et évaluer l'impact** : élaborer des indicateurs pour évaluer la corrélation entre les nouveaux outils/publications et leur adoption dans les politiques nationales ; recueillir des retours d'expérience pour une amélioration continue.
- ▶ **Renforcer le soutien à l'accès à la justice et réduction du taux d'attrition** : proposer des activités supplémentaires de renforcement des capacités et d'apprentissage entre pairs axées sur la réduction des taux d'attrition dans les cas de violence à l'égard des femmes et la suppression des obstacles à l'accès à la justice pour les femmes.
- ▶ **Coordonner plus largement les partenariats stratégiques** : approfondir l'engagement avec la société civile et les organisations locales, en investissant dans des actions locales ainsi que dans des interventions au niveau des politiques publiques.

Aux États membres :

- ▶ **Investir dans la recherche et la collecte de données** : combler les lacunes en matière de données concernant à la fois les stéréotypes de genre/le sexisme (en particulier les biais liés à l'IA/aux algorithmes) et le taux d'attrition dans les procédures judiciaires.
- ▶ **Intégrer la dimension de genre dans les zones de crise émergentes** : tirer les enseignements des ralentissements économiques, de la COVID-19, et des défis liés à l'environnement afin d'intégrer des approches sensibles au genre dans toutes les situations de crise.
- ▶ **Promouvoir la représentation et le leadership** : prendre des mesures législatives ciblées (par exemple, des quotas), soutenir le leadership des femmes et combler les lacunes du secteur privé.
- ▶ **Renforcer les partenariats locaux et l'implication de la société civile** : impliquer la société civile aux niveaux administratifs, en particulier pour une réponse efficace aux crises et pour contrer les discours anti-genre.
- ▶ **Suivre et rendre compte** : Régulariser le suivi, y compris les retours qualitatifs, afin de garantir que les plans d'action reflètent les expériences vécues et les besoins intersectionnels.

Annexes

Annexe 1 : Activités et mesures mises en œuvre par les États membres en 2024-2025 en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie 2024-2029 du Conseil de l'Europe

En raison de la longueur de la compilation des contributions des États membres, elle ne peut être jointe au présent rapport. La compilation est toutefois accessible via le [lien](#) suivant vers le site web consacré à l'égalité de genre,

Annexe 2 : Liste des normes, publications et autres outils pratiques produits en 2024-2025

2024 - Recommandation CM/Rec(2024)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage

2025 - Orientations pour le développement de récits positifs visant à répondre à la rhétorique anti-genre, Commission pour l'égalité de genre (2025)

2025 - Guide pratique à l'intention des autorités publiques pour soutenir la mise en oeuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

Arménie

2024

- ▶ Étude sur les dimensions numériques de la violence à l'égard des femmes en Arménie
- ▶ Lignes directrices pour un journalisme sensible au genre
- ▶ Manuel : Intervention de la police en cas de violence domestique, Manuel destiné aux agents de police arméniens.
- ▶ Étude « Le réseau régional de services spécialisés dans la violence domestique en Arménie : renforcement des capacités, qualité et amélioration continue ».

2025

- ▶ Étude : Le cheminement de l'Arménie vers la ratification de la Convention d'Istanbul : progrès et défis
- ▶ Analyse du cadre juridique et politique des programmes destinés aux auteurs de violences domestiques en Arménie à la lumière de la Convention d'Istanbul
- ▶ Programme de formation destiné aux professionnel·les travaillant sur des programmes destinés aux auteurs de violences domestiques en République d'Arménie
- ▶ Module de formation en ligne de base sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique

Azerbaïdjan

2024

- ▶ Cours en ligne HELP sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de la dimension de genre en Azerbaïdjan
- ▶ Etude « Obstacles, solutions et bonnes pratiques pour l'accès à la justice pour les femmes en Azerbaïdjan »

2025

- ▶ 2025 - Lancement d'un cours HELP en ligne sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de la dimension de genre à l'intention des institutions publiques en Azerbaïdjan
- ▶ 2025 – Cours en ligne HELP sur la violence domestique destiné aux forces de l'ordre en Azerbaïdjan

Biélorussie

2024

- ▶ Brochure « Présentation de la Convention d'Istanbul »
- ▶ 2025
- ▶ Traduction de l'anglais vers le biélorusse du cours HELP sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de la dimension de genre

Bosnie-Herzégovine

2024

- ▶ Lignes directrices sur les pratiques émergentes en matière d'enquête et de poursuites relatives à la violence numérique à l'égard des femmes
- ▶ Lignes directrices de bonnes pratiques pour les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions de violence sexuelle fondées sur l'absence de consentement de la victime
- ▶ Recommandation générale n° 1 du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes
- ▶ Section thématique du 4e rapport général sur les activités du GREVIO

2025

- ▶ Analyse des lacunes du cadre juridique, politique et institutionnel de la Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne la définition de la violence sexuelle et la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes
- ▶ Collecte de données sur la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie : défis et perspectives
- ▶ Analyse de cas de violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie en Bosnie-Herzégovine

Géorgie

2024

- ▶ Étude nationale « Obstacles, recours et bonnes pratiques concernant l'accès à la justice pour les femmes en Géorgie »

Grèce

2024

- ▶ Rapport : « Soutenir la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en République hellénique »

Kosovo¹⁵

2025

- ▶ « Manuel à l'intention des enseignant-es et du personnel éducatif sur le rôle des écoles dans la prévention et l'identification de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique »
- ▶ « Inégalités parmi les inégalités : discrimination intersectionnelle et multiple dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique »
- ▶ « Lignes directrices et normes relatives aux services sociaux pour la protection des victimes de violence domestique » (à publier et à mettre à disposition en 2026)

République de Moldova

2024

- ▶ Étude sur le cadre juridique et procédural de la République de Moldova concernant la protection internationale des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile à la lumière des dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- ▶ Étude sur la coordination de la coopération multi-agences et intersectorielle dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (VAW/DV)
- ▶ Étude sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes en République de Moldova
- ▶ Lignes directrices à l'intention des agent-es des services sociaux pour la prévention, la protection et l'intervention dans les cas de violence à l'égard des femmes / de violence domestique, sur la base de la Convention d'Istanbul
- ▶ Étude sur l'évaluation de la réponse du système de justice pénale aux cas de violence domestique dans les districts de Cahul, Falesti, Stefan Voda et la municipalité de Chisinau
- ▶ Lignes directrices à l'intention de la police pour le traitement des cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique

Slovénie

- ▶ Rapport « La dimension numérique de la violence à l'égard des femmes et des filles en Slovénie »

Türkiye

Publications des bénéficiaires :

- ▶ Rapport de recherche sur « Les expériences des femmes ayant grandi sous la protection de l'État en matière d'accès aux mécanismes juridiques et le point de vue de la société civile : problèmes systémiques et opportunités d'autonomisation »

15 Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent document doit être comprise en pleine conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

- ▶ Manuel destiné aux professionnel·les du droit dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
- ▶ Brochures sur la violence sexiste et les mécanismes de soutien disponibles pour les femmes ([anglais](#), [turc](#), [français](#), [arabe](#), [farsi](#))

Ukraine

2024

- ▶ Note d'information, « [L'importance de la terminologie : la violence à caractère sexiste à l'égard des femmes](#) »
- ▶ Publication, [Lignes directrices pour la rédaction des rapports dans le cadre des évaluations de référence du GREVIO](#)
- ▶ Publication, [Guide pour la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#)
- ▶ Publication, « [Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : guide pratique à l'intention des agents de police](#) ».
- ▶ Brochure, « [Après la ratification : pratiques prometteuses pour faire progresser la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul](#) ».
- ▶ Publication, « [Liste de contrôle pour la prévention de la violence à l'égard des femmes par le biais de l'éducation formelle et informelle](#) ».
- ▶ Publication, Manuel « [Travailler avec les victimes de violences sexuelles pendant les conflits armés : un manuel à l'intention des procureurs ukrainiens](#) ».

Traduction de l'anglais vers l'ukrainien :

- ▶ Rapport. [4^e rapport général](#) sur les activités du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) – section spécifique sur le thème : « [Approches adoptées par les États parties à la Convention d'Istanbul en matière de criminalisation et de poursuites pénales des violences sexuelles, y compris le viol](#) ».
- ▶ Publication, « [Mise en place d'organismes de coordination chargés des politiques en matière de violence à l'égard des femmes : article 10 de la Convention d'Istanbul](#) ».
- ▶ Publication « [Garantir la mise en œuvre non discriminatoire des mesures contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : article 4, paragraphe 3, de la Convention d'Istanbul](#) ».
- ▶ [Méthodologie](#) complète et [liste de contrôle](#) WAVE à l'intention des organisations de la société civile (OSC) pour mener des campagnes de communication / sensibilisation visant à promouvoir la Convention d'Istanbul.

2025

- ▶ Coordinateurs·rices chargés·es des questions de genre
- ▶ Publication, « [En sécurité et dans la dignité : stratégies de retour volontaire sensibles au genre pour l'Ukraine, fondées sur les normes du Conseil de l'Europe](#) » (à publier et à mettre à disposition en 2026).

Traduction de l'anglais vers l'ukrainien :

- ▶ « [Normes européennes pour les programmes destinés aux auteurs de violences. Normes pour les programmes destinés aux auteurs de violences conjugales axés sur la sécurité des survivantes](#) », élaborées par le Réseau européen pour le travail avec les auteurs de violences domestiques ;
- ▶ Vidéo « [Pourquoi le travail avec les auteurs de violences et les programmes destinés aux auteurs de violences fonctionnent-ils ?](#) » sur les programmes destinés aux auteurs de violences et la vidéo « [Normes européennes du WWP EN](#) » (avec voix off et sous-titres en ukrainien) élaborées par le Réseau européen pour le travail avec les auteurs de violences domestiques) ;

**Annexe 3 : Aperçu des activités menées par les différentes entités
du Conseil de l'Europe en vue de la réalisation des objectifs de la stratégie
pour la période 2024-2025**

TABLEAU INDICATIF DES ACTIVITÉS EN COURS ET PROPOSÉES			
Objectif stratégique 1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme			
Activité	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Poursuivre le développement de la campagne contre le sexisme développer la campagne sexisme! Vois-le. Dis-le. Stoppons-le! afin de sensibiliser les États membres à la recommandation sur le sexisme	GED + GEC	2021-2027	En cours
2. Contribuer aux travaux du Conseil de l'Europe en matière de gouvernance de l'internet et d'intelligence artificielle dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes	GED + secteurs concernés	2018-2027	En cours
3. Subventions du Fonds européen pour la jeunesse accordées à des projets d'organisations de jeunesse de la société civile. Des exemples de projets incluent la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, Jeunes pour l'égalité de genre, et la Fondation européenne de la jeunesse.	Jeunesse (EYF)	2018-2027	En cours
4. Élaboration de « Lignes directrices sur la lutte contre la publicité sexiste » (suite du séminaire international « Lutter contre la publicité sexiste : tirer les leçons de la pratique », 2017)	Inclusion et lutte contre la discrimination	2022-2023	Terminé
5. Formation juridique destinée aux ONG et aux militant-es roms/Gens du voyage afin de renforcer leurs capacités à utiliser les normes et les mécanismes du Conseil de l'Europe, notamment en matière d'intersectionnalité et d'égalité de genre, en collaboration avec le Centre européen des droits des Roms	DGII	2025	Terminé

6. Audition de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE lors d'une session conjointe avec l'Alliance parlementaire « No Hate » sur les droits des femmes issues de minorités	APCE et DGII	2025	Terminé
7. Coopération avec l'association Lupovino – réunion consultative sur les problèmes rencontrés par les femmes roms et la communauté des Gens du voyage en France	DGII	2025	Terminé
8. Traduire la campagne contre le sexisme « Sexisme : le voir, le nommer, l'arrêter » dans les langues régionales ou minoritaires	ECRML + FCNM	2024-2029	En cours
9. Conception et développement d'un projet sur l'inclusivité de l'information pour lutter contre la discrimination intersectionnelle	Centre N/S	2022-2024	Proposition
10. Projet de CM/Rec sur les systèmes d'intelligence artificielle, leur capacité à promouvoir l'égalité y compris l'égalité de genre et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination	CDADI/GEC (en étroite coopération avec le CAI)	2023-2025	En cours
11. Étude de faisabilité et éventuel projet de recommandation sur la prévention et la lutte contre la discrimination intersectionnelle (en consultation avec la GEC)	CDADI/GEC	2024 – 2027	Étude de faisabilité achevée; projet de recommandation en cours d'élaboration
12. Recommandation sur l'égalité des droits pour les personnes intersexes (cf. mandat de l'ADI-SOGIESC)	ADI-SOGIESC/ CDADI	2023-2025	Finalisé
13. Sous réserve de l'adoption d'[un instrument juridique spécifique sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle sur l'égalité/la non-discrimination], compilation des bonnes pratiques et/ou des outils permettant la mise en œuvre au niveau national des aspects pertinents de cette recommandation (en coopération avec la GEC)	CDADI en coopération avec le GEC	2025-2027	En cours de planification
14. Poursuivre les campagnes « Block the Hatred. Share the Love » dans le cadre des programmes conjoints PGG III et HF III de l'UE et du Conseil de l'Europe	Unité « Lutte contre les discours de haine et coopération », Département de la lutte contre la discrimination	2024-2027	Planification

15. Conformément à l'étude du GEC-CDADI sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle, leur potentiel pour promouvoir l'égalité, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes, et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination, ainsi qu'aux travaux futurs connexes menés par le Comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI), afin d'approfondir la dimension de genre dans le cadre du cours en ligne sur l'IA et la discrimination et d'autres activités connexes dans ce domaine.	Unité « Lutte contre les discours de haine et coopération », Département de la lutte contre la discrimination	2024-2027	Planification
16. Élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action visant à développer les services Barnahus en Espagne ¹⁶ et dans ses régions (la coordination avec les services chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes est assurée).	CRD	Mars 2024	En cours
17. Élaboration d'une stratégie de communication et d'un plan d'action visant à sensibiliser les professionnels travaillant en contact direct avec les enfants aux formations et aux supports explicatifs existants, ainsi qu'aux services Barnahus (Barnahus Finlande).	CRD	Janvier 2024	En cours
18. Projet d'instrument non contraignant sur une éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge afin de renforcer les réponses visant, entre autres, à prévenir et à combattre la violence à l'encontre des enfants (voir le mandat de l'ENF-VAE).	CDENF/ENF-VAE	2024-2026	En cours
19. Étude de faisabilité sur une éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge visant à renforcer les mesures, notamment pour prévenir et combattre la violence à l'encontre des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements préjudiciables ou à risque	CDENF/ENF-VAE	2025	Adoptées
20. Lignes directrices sur la prévention de la violence sexuelle et des comportements préjudiciables ou à risque chez les enfants	CDENF/ENF-VAE	2024-2027	À élaborer

16. L'Espagne n'a pas encore un format national unique 'Stratégie Barnahus' sous forme de législation. Elle travaille au travers d'un « Plan de route national » (2024), un plan de route pour les communautés autonomes et un plan opérationnel actuellement en cours d'élaboration (2026-2028). En pratique, ces instruments opèrent en tant que stratégie et plan d'action.

21. Élaboration d'une étude actualisée sur la violence sexuelle et les comportements sexuels préjudiciables chez les enfants : nature, causes, conséquences et réponses	CDENF/ENF-VAE	2024	Adopté
22. Élaboration d'une note d'orientation thématique – Protéger les enfants contre les risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne	CDENF/ENF-VAE	2025	Adopté
23. Élaboration de guides pratiques sur la prévention et la lutte contre le sexisme en politique locale pour la République de Moldova (à venir), la Bosnie-Herzégovine (à venir).	Congrès	2024	En cours
24. Diffusion des guides pratiques sur la prévention et la lutte contre le sexisme en politique locale pour l'Ukraine, le Kosovo*, la Géorgie, la République de Moldova (à venir) et la Bosnie-Herzégovine (à venir).	Congrès	2024-2027	En cours
25. Création d'un réseau de professionnels des médias sportifs et organisation de deux sessions d'information en coopération avec l'UER et le CIO sur le thème de l'égalité des genres dans le sport.	Projet conjoint UE-Conseil de l'Europe « All In Plus – promouvoir une plus grande égalité de genre dans le sport »	2023-2025	Terminé
26. Lancement d'une campagne de collecte de données sur l'égalité de genre dans le sport dans 20 pays par l'intermédiaire des ministères des Sports, des CNO, des CNP et des fédérations sportives nationales.	Projet conjoint UE-Conseil de l'Europe « All In Plus – promouvoir une plus grande égalité de genre dans le sport »	2023-2025	Terminé
27. Mise à jour de la bibliothèque en ligne sur l'égalité de genre dans le sport, présentant les meilleures pratiques en matière d'élaboration de politiques et de programmes intégrant la dimension de genre dans le sport.	Projet conjoint UE-Conseil de l'Europe « All In Plus – promouvoir une plus grande égalité de genre dans le sport »	2023-2025	Terminé

28. Rapports de cartographie des pays et d'évaluation des besoins concernant la santé des femmes dans le sport.	Projet conjoint UE-Conseil de l'Europe « Active and Equal : la santé des femmes dans le sport à travers les générations »	2026-2027	Prévu
29. Recueil de bonnes pratiques et de recommandations sur la santé des femmes dans le sport.	Projet conjoint UE-CoE « Active and Equal : la santé des femmes dans le sport à travers les générations »	2026-2027	Prévu
30. Campagne de sensibilisation sur la santé des femmes dans le sport	Projet conjoint UE-Conseil de l'Europe « Active and Equal : la santé des femmes dans le sport à travers les générations »	2026-2027	Prévu
31. Des supports de formation et d'éducation sur la santé des femmes dans le sport à toutes les étapes de la vie sont mis à la disposition des organisations de terrain et des femmes pratiquant un sport ou une activité physique. De plus, des séminaires de formation régionaux destinés aux entraîneurs, aux professeurs d'éducation physique, au personnel de santé et aux autres parties prenantes concernées seront proposés, ainsi que des modules de formation et des ateliers pour les journalistes.	Projet conjoint UE-Conseil de l'Europe « Active and Equal : la santé des femmes dans le sport à travers les générations »	2026-2027	Prévu
32. Campagne de sensibilisation à la lutte contre les discours de haine, y compris les discours de haine fondés sur le genre	DGII	2025	Prévu
33. Rapport : Prévenir et lutter contre la discrimination fondée sur le genre dans le domaine de la santé	PACE	2024-2025	Terminé (Résolution 2631 adoptée le 21 novembre 2025)
34. Rapport : Éliminer les stéréotypes de genre dans les médias	APCE	2024-2026	En cours
35. Rapport : Un partage équitable du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes : une condition préalable à la réalisation de l'égalité de genre	APCE	2026-2027	En cours

36. Rapport : « Les femmes professionnelles dans la production cinématographique et télévisuelle européenne et la SVOD ». Analyse des disparités de genre parmi les professionnel·les européens du cinéma et de la télévision occupant des fonctions hors écran.	Observatoire européen de l'audiovisuel	2015-en cours	Terminé
37. Sensibilisation : webinaire européen sur les statistiques et les stratégies en matière d'égalité de genre dans la production audiovisuelle. Organisé par l'Association européenne des directeurs de production cinématographique (EFAD), UNI Europa - Médias, divertissement et arts (EURO-MEI), le Réseau européen des femmes de l'audiovisuel (EWA Network), la Fédération internationale des acteurs (FIA), la Fédération européenne des réalisateurs (FERA), le Lab Femmes de Cinéma, l'Observatoire européen de l'audiovisuel et Cineuropa.	Observatoire européen de l'audiovisuel	2020-en cours	Terminé
38. Définition de l'équilibre entre les genres comme l'un des axes prioritaires de l'Organisation en matière de diversité dans la stratégie actuelle « People Strategy 2024-2027 »	DHR	2024-2027	Terminé
39. Mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de diversité, d'égalité et d'inclusion qui vise explicitement à garantir l'égalité de genre	DHR	2024-2027	En cours
40. Sensibilisation à l'importance de l'égalité de genre pour l'Organisation à travers des événements spéciaux organisés à l'occasion de la Journée internationale des femmes (par exemple, en 2025 : concours photo)	DHR	2024-2027	En cours
41. Garantir la diversité de genre au sein des jurys de recrutement lors des concours internes et externes	DHR	2024-2027	Terminé
42. Révision et amélioration des avis de vacance de poste afin d'utiliser des descriptions de poste non sexistes et de mettre clairement en avant les objectifs de diversité de genre	DHR	2024-2027	En cours

43. Conformément à l'article 430 du Règlement du personnel relatif à l'entrée en service (égalité des chances), la préférence doit être donnée au genre sous-représenté dans les processus de recrutement. Cette mesure s'appuie sur des objectifs d'amélioration de la diversité pour tous les cadres supérieurs et sur la mise à disposition de données spécifiques à chaque entité pour les responsables du recrutement à tous les niveaux.	DHR	2024-2027	En cours
44. Révision de l'offre de formation actuelle afin de s'assurer qu'elle couvre de manière adéquate les aspects liés à l'égalité de genre, à la diversité et à l'inclusion	DHR	2024-2027	En cours
45. Document d'orientation « Prises dans un double dilemme : la situation des femmes journalistes biélorusses en exil – Pourquoi la sécurité des femmes journalistes n'est-elle pas considérée comme une priorité dans les médias biélorusses en exil ? Et que peut-on faire pour changer cela? », rédigé à la suite d'une table ronde intitulée « La sécurité n'est pas un luxe, l'ignorance n'est pas une protection. Pourquoi la sécurité des femmes journalistes n'est-elle pas considérée comme une priorité dans les médias biélorusses en exil? », organisée à Strasbourg le 19 septembre 2025.	Projet « Renforcement des capacités et des compétences des journalistes et des acteurs des médias biélorusses en exil »	2025	Terminé
46. Session d'étude - Aller plus loin : décentraliser l'activisme des jeunes LGBTQI - en coopération avec l'IGLYO - Organisation internationale des jeunes et étudiants gays, lesbiennes, bisexuels, transgenres, queer et intersexués (LGBTQI)	Jeunesse	2024	Terminé
47. Session d'étude - Libérer le plaidoyer fondé sur les droits humains : accès aux droits et aux services pour les jeunes femmes migrantes et réfugiées en Europe - en coopération avec Voices of Young Refugees in Europe (VYRE)	Jeunesse	2024	Terminé
48. Session d'étude - Session d'étude sur la santé des jeunes femmes roms et des personnes LGBTQ+ - en coopération avec Phiren Amencia International Network AISBL	Jeunesse	2024	Terminé
49. Session d'étude - WE too: Workcamp Equality too! Créer un environnement international plus sûr et plus encourageant pour les jeunes LGBTQI+. - en coopération avec l'Alliance of European Voluntary Service Network	Jeunesse	2025	Terminé

50. Diffusion de « Gender Matters! », un manuel sur la lutte contre la violence de genre touchant les jeunes, lors d'activités pertinentes et sur le site web dédié (https://www.coe.int/en/web/gender-matters).	Jeunesse	2024-2025	Terminé, une mise à jour du manuel étant prévue pour 2026-2027.
51. Géorgie - Ateliers destinés aux footballeuses sur le harcèlement et les agressions sexuelles dans le sport, incluant des discussions sur la lutte contre les stéréotypes de genre	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Avril et mai 2024	Terminé
52. Géorgie - Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sur l'intelligence artificielle (IA) et l'égalité de genre	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	2024-2025	Terminé
53. Géorgie - Renforcement des capacités des organisations de la société civile de Tbilissi et des régions, y compris les organisations de base, en matière de lutte contre les discours anti-genre et de promotion de la Convention d'Istanbul.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Juin 2025	Terminé
54. Géorgie - Renforcement des capacités des représentants des médias en matière de couverture médiatique tenant compte des questions de genre et de responsabilité des médias dans le contexte de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Juin 2025	Terminé
55. Géorgie - Formation destinée aux jeunes professionnels des TIC (technologies de l'information et de la communication) sur les risques éthiques, les préjugés sexistes inconscients et les méfaits de la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie, en mettant l'accent sur la conception de produits numériques inclusifs et sensibles au genre.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Novembre 2025	Terminé
56. Géorgie - Programme de formation intensive (« Laboratoire de sécurité et d'éthique numériques ») destiné aux professionnels du secteur des TIC sur l'identification, la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	2026	Prévu
57. Ukraine: Liste de contrôle sur l'éducation formelle et informelle pour prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Terminé

58. Conférence régionale des femmes LGBTIQ à Belgrade, en Serbie (21-24 novembre 2024); Conférence lesbienne en Ukraine (15-18 octobre 2025); Semaine de la visibilité lesbienne et conférence en Serbie (4-7 décembre 2025). Ces conférences ont offert un espace pour partager des expériences, renforcer les réponses et façonner une vision commune pour les femmes LGBTIQ face au mouvement anti-genre et à la montée des réactions hostiles au genre dans le contexte régional et mondial.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet VC)	2024 et 2025	Terminé
59. Formation destinée aux policier-es et aux procureurs italiens sur la discrimination fondée sur les critères SOGIESC, y compris la discrimination intersectionnelle.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet conjoint UE/ CoE)	2025	Terminé
60. Manuel actualisé intitulé « Lutte contre les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTI: formation pour une réponse policière professionnelle » et formation des formateurs ainsi que formations nationales destinées aux agents de police	Unité SOGIESC (dans le cadre de projets conjoints VC et UE/Conseil de l'Europe)	2023-2025	Mise à jour du manuel: clôturée Formations nationales: en cours
61. Conception d'une méthodologie de lutte contre les rumeurs concernant les personnes LGBTIQ, visant à identifier et à combattre les stéréotypes et les préjugés fondés sur la SOGIESC, y compris les stéréotypes liés au genre, et à promouvoir des discours alternatifs et factuels	Unité SOGIESC (dans le cadre d'un projet conjoint UE/ CoE)	2024-2026	En cours
62. Organisation de formations et élaboration de lignes directrices sur le traitement éthique des personnes et des questions LGBTIQ à l'intention des médias et des journalistes.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet conjoint UE/ Conseil de l'Europe)	2024-2026	En cours
63. Étude sur les risques et les obstacles à la pleine jouissance des droits résultant de la discrimination et de la violence fondées sur l'expression de genre (cf. termes de référence de l'ADI-SOGIESC, en étroite coopération avec le GEC)	ADI-SOGIESC/ CDADI/GEC	2024-2027	En cours
64. Monténégro: Finalisation d'un rapport sur la cartographie des discours de haine au Monténégro	« Lutte contre la haine et l'intolérance au Monténégro » Projet HF 26	2025	En cours (publication prévue en 2026)

65. Monténégro : Analyse juridique comparative des expériences et des modèles de mesures contribuant à accroître la représentation des femmes aux postes de direction au sein du système judiciaire, accompagnée de recommandations fondées sur des recherches de terrain menées auprès de juges, de procureurs, d'avocats, de médiateurs et d'experts judiciaires au Monténégro	DGI	2025	Mis en œuvre
66. Lors de la 5 ^e réunion plénière du Groupe de consultation sur les enfants d'Ukraine (CGU), la présentation d'un rapport de l'ONG Plan International Pologne a permis de sensibiliser l'assemblée à l'impact de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine sur les problèmes de santé mentale auxquels sont confrontés les garçons et les jeunes hommes.	CRD	Avril 2025	Terminé

TABLEAU INDICATIF DES ACTIVITÉS EN COURS ET PROPOSÉES			
Objectif stratégique 2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique			
Activité	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Événements/activités visant à promouvoir la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, ainsi que la sensibilisation à cette convention dans les États membres et non membres, et auprès des organisations partenaires régionales et internationales	GED + GEC + VaW + + Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération»	2018-2029	En cours
2. Subventions destinées à aider les organisations de la société civile à mener des campagnes de communication et de sensibilisation sur la Convention d'Istanbul	Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération» du GED	2022-2025 Nouveau cycle 2026-2029	Terminé / En cours
3. Subventions de l'EEE et de la Norvège : conseils d'experts et participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets de l'EEE/Norvège dans des pays tels que : la Bulgarie, la République tchèque, la Lituanie, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et la Slovaquie (2 par an et par pays) ; et événements du réseau SYNERGY contre la violence sexiste et domestique (Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie + 3 pays donateurs : Islande, Liechtenstein, Norvège)	Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération» du GED	2018-2029	En cours
4. Subventions de l'EEE et de la Norvège : «Pathways to end violence against women» (Voies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes) Cette initiative axée sur la mission fournit des conseils d'experts et un soutien pour prévenir la violence sexiste et domestique et protéger les victimes en Bulgarie, en Croatie, à Chypre, en République tchèque, en Estonie, en Grèce, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, à Malte, en Pologne, au Portugal, en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025-2030	En cours
5. Confiance en l'avenir ! Événement pour la jeunesse à l'occasion du 75 ^e anniversaire du Conseil de l'Europe	Jeunesse	2024	Terminé

6. Participation de déléguées à l'événement jeunesse associé à la Conférence ministérielle de la jeunesse du Conseil de l'Europe, Malte	Jeunesse	2025	Terminé
7. Participation de déléguées à la Conférence ministérielle de la Jeunesse du Conseil de l'Europe, Malte	Jeunesse	2025	Réalisé
8. Révision du texte de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale	Jeunesse	2024-2026	Adopté par le Congrès; adoption par le CM en 2026
9. Conférence européenne de la jeunesse « Les jeunes dans la vie locale et régionale : la démocratie en action ! »	Jeunesse	2025	Terminé, en lien avec la révision du texte de la Charte européenne sur la participation des jeunes
10. Conférence des jeunes Roms	Jeunesse	Événement annuel	Réalisé en 2024 et 2025 ; prévu pour 2026
11. Passons à la politique ! Séminaire sur la jeunesse, la politique et les élections	Jeunesse	2024	Terminé
12. Passons à la politique ! Réunion consultative avec les organisations de jeunesse des partis politiques sur le suivi de la Résolution 2553 « Renforcer la perspective des jeunes dans les travaux de l'Assemblée parlementaire » et les séminaires sur l'engagement politique des jeunes	Jeunesse	2025	Terminé en 2025, prévu pour 2026
13. Le Fonds européen pour la jeunesse octroie des subventions à des projets d'organisations de la société civile de la jeunesse. Parmi les exemples de projets, citons la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, « Les jeunes pour l'égalité de genre », Fondation européenne pour la jeunesse.	Jeunesse	2018-2027	En cours
14. Recommandation du CM sur le renforcement des systèmes de signalement des violences à l'encontre des enfants, en accordant une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des filles et des garçons	CRD/CDENF	2023	Adoptée par le CM

15. Rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques visant à protéger les enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance (y compris les questions relatives à la protection des enfants issus d'un mariage légal contre les abus sexuels commis par leur conjoint et à l'exemption de sanctions pénales pour les auteurs de ces actes en raison de leur mariage avec la victime ; les abus sexuels sur les enfants au sein de la famille et la réponse des autorités à ce sujet)	CRD (Comité de Lanzarote)	2023-2025	Adoptée par le Comité de Lanzarote en juillet 2025
16. Recommandation du CM sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, qui couvrira également le domaine de la violence à l'égard des femmes et des filles roms et des Gens du voyage	CDADI/ADI-ROM	2022-2023	Adoptée par le CM
17. Sous réserve de l'adoption d'une nouvelle recommandation sur la lutte contre les crimes de haine, compilation des bonnes pratiques et des outils pour la mise en œuvre au niveau national des aspects pertinents de cette recommandation (le cas échéant, en consultation avec le CDPC)	CDADI (et, le cas échéant, CDPC)	2027	Base de données en ligne sur les ressources relatives aux crimes de haine achevée ; autres travaux en cours
18. Étendre les travaux sur la collecte de données ventilées sur les crimes de haine déjà menés en Géorgie, en Moldova et en Ukraine à d'autres pays des Balkans occidentaux, conformément à la recommandation du Comité des ministres sur la prévention et la lutte contre les crimes de haine, en attendant son adoption au printemps 2024.	Unité « Lutte contre les discours de haine et coopération », Département de la lutte contre la discrimination	2024-2027	Planification
19. L'unité SOGIESC met en œuvre un projet conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne intitulé « Lutte contre la violence et les discours de haine à l'encontre des personnes LGBTIQ et renforcement de la sensibilisation et des discours factuels concernant ces personnes ». Les résultats du projet comprennent la mise en place d'une communauté de pratique multipartite visant à contrer le mouvement anti-genre et anti-droits, impliquant également des réseaux et mouvements féministes et de promotion de l'égalité des genres. L'une des initiatives pilotes organisées pour mettre en place cette communauté a été menée en collaboration avec des organisations féministes, garantissant ainsi une perspective de genre.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet conjoint UE/ Conseil de l'Europe)	2024-2026	En cours

20. L'unité SOGIESC a contribué à l'organisation d'une conférence régionale sur « Les espaces et les services visant à protéger les communautés LGBTI contre la violence », à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, en partenariat avec l'Unité de coopération contre la discrimination du Conseil de l'Europe (5-7 novembre 2024).	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet VC)	2024	Terminé
21. Arménie – rapport sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes en Arménie, recherche sur les pratiques internationales en matière de surveillance électronique dans les cas de violence domestique, rapport sur les progrès accomplis en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2024-2025	Terminé
22. Arménie – soutien à l'élaboration de programmes de traitement pour les auteurs de violences – visite d'étude en Allemagne, élaboration d'un programme de formation, formation des formateurs, etc.	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2025-2026	En cours
23. Arménie – projet « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité de genre en Arménie » : soutien à la rédaction de la stratégie nationale pour l'égalité de genre (GES), organisation de formations pour la police, y compris l'adaptation et le lancement du cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique à l'intention des forces de l'ordre, octroi de petites subventions aux ONG, promotion de l'intégration de la dimension de genre dans l'éducation.	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2023-2024	En cours
24. Arménie – un nouveau volet du projet « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité de genre en Arménie » consacré à la protection des droits des femmes et des filles réfugiées.	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2024	En cours
25. Bosnie-Herzégovine – élaboration et mise en œuvre d'un projet en deux phases sur la lutte contre la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes en Bosnie-Herzégovine (2023-2024 et 2025)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2023-2025	Terminé
26. Bosnie-Herzégovine – élaboration et mise en œuvre d'un projet visant à renforcer les réponses de la Bosnie-Herzégovine à la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2026-2027	À venir

27. République de Moldova – Lancement de la phase II du projet « Soutien à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en République de Moldova	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025-2027	Lancé
28. République de Moldova – Renforcement des capacités de la Commission sur les féminicides	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé
29. République de Moldova – Renforcement des capacités des agents des forces de l'ordre	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025	Terminé
30. République de Moldova – Renforcement des capacités du pouvoir judiciaire	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025	Terminé
31. République de Moldova – Étude sur la réponse de l'État aux cas de femmes victimes de violence ayant commis des infractions contre leurs agresseurs	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	En cours
32. République de Moldova – Évaluation du cadre juridique et des mécanismes de protection des femmes présentant des troubles psychosociaux et des déficiences intellectuelles qui sont victimes de violences à l'égard des femmes et de violences domestiques	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	En cours
33. République de Moldova – Visite d'étude en France. Échange entre pairs	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé
34. République de Moldova – Activités de renforcement des capacités destinées au personnel de l'agence spécialisée dans le suivi, l'évaluation et la collecte de données afin d'améliorer son efficacité	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé

35. République de Moldova - Soutien à l'Agence pour l'organisation de réunions de groupes thématiques conformément aux quatre piliers de l'IC	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025	Terminé
36. République de Moldova – Soutien aux autorités nationales pour le développement du système national de collecte de données	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	En cours
37. République de Moldova – Visite d'étude en Espagne. Bonnes pratiques concernant le système VioGen	Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération» du GED	2025	Terminé
38. République de Moldova – Soutien aux autorités nationales pour l'introduction d'amendements législatifs au paquet de lois sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé
39. République de Moldova – Campagne conjointe sur les droits corporels avec le FNUAP (dimension numérique de la violence à l'égard des femmes)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2023-2024	Terminé
40. République de Moldova - Méthodologie/ guide de formation à l'intention des travailleurs sociaux intervenant auprès des victimes de violences faites aux femmes et de violences domestiques, comprenant une brochure	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2023-2024	Terminé
41. République de Moldova – Étude sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes en République de Moldova	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2023-2024	Terminé
42. Azerbaïdjan – Adaptation en azerbaïdjanais du cours HELP sur la violence à l'égard des femmes destiné aux forces de l'ordre et événement de lancement	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	En cours
43. Azerbaïdjan – Travaux visant à mettre en place une plateforme de coopération interinstitutionnelle avec le SCFWCA	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024-2027	En cours

44. Azerbaïdjan - Ateliers sur la jurisprudence de la CEDH destinés aux étudiants en droit et aux professionnels du droit	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Terminé
45. Azerbaïdjan - Plaidoyer en faveur de la recommandation de l'analyse des lacunes du PGGII	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé
46. Azerbaïdjan – Cours HELP destiné aux forces de l'ordre	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé
47. Azerbaïdjan - Ateliers de sensibilisation sur les normes internationales et la législation nationale dans les régions, destinés au grand public	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Reporté
48. Azerbaïdjan - Ateliers sur les normes internationales en matière de violence à l'égard des femmes et de violence domestique à l'intention des fonctionnaires et des professionnels du droit	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Terminé
49. Azerbaïdjan (PGG III) – lancement du projet « Prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Azerbaïdjan	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2023-2026	En cours
50. Azerbaïdjan (PGG III) - Plaidoyer en faveur de la recommandation issue de l'analyse des lacunes du PGG II	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2023-2026	En cours
51. Azerbaïdjan (PGG III) - Adaptation azerbaïdjanaise du cours HELP sur la violence à l'égard des femmes destiné aux forces de l'ordre et événement de lancement	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2023-2024	Terminé
52. Azerbaïdjan (PGG III) - Actions de sensibilisation pendant les 16 jours d'activisme	Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération» de la GED	2023-2026	En cours

53. Azerbaïdjan – Visite d'étude en Suède pour un échange entre pairs	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé
54. Azerbaïdjan – Atelier destiné aux forces de police sur l'application d'aide d'urgence pour les femmes	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé
55. GUIDE POUR DES PROGRAMMES DESTINÉS AUX AUTEURS DE VIOLENCES SÛRS ET EFFICACES – Étude comparative et recommandations sur les programmes destinés aux auteurs de violences domestiques et aux délinquants sexuels	Division Violence à l'égard des femmes	2024	Terminé (étude publiée en 2024)
56. Note explicative sur l'article 25 (services de soutien spécialisés pour les victimes de violences sexuelles et de viols)	Division VaW	2026	En cours
57. Événement marquant le 10 ^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul	Division VaW	2024	Terminé (événement organisé conjointement avec la conférence annuelle du GEC en mai 2024)
58. Deuxième réunion des instances de coordination créées en vertu de la Convention d'Istanbul (Schaan, Liechtenstein)	Division Violence à l'égard des femmes	2024	Terminé
59. Troisième réunion des organes de coordination créés en vertu de la Convention d'Istanbul (Malte)	Division VaW	2025	Terminé
60. Publication de fiches d'impact par pays pour mettre en évidence les progrès réalisés dans le cadre de la procédure d'évaluation de référence (Convention d'Istanbul)	Division Violence à l'égard des femmes	Mars 2026	Six achevées Six en cours de préparation
61. Ukraine: Élaboration d'un guide sur la procédure d'évaluation de la Convention d'Istanbul (COVAW II)	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » du GED	2024	Terminé
62. Ukraine: Table ronde sur le guide de la procédure d'évaluation de la Convention d'Istanbul (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2024	Terminé

63. Ukraine: Étude sur la méconnaissance de la Convention d'Istanbul par le public dans les régions et les collectivités territoriales (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Terminé
64. Ukraine: Présentation de l'étude sur les idées fausses du public (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2024	Terminé
65. Ukraine: Élaboration d'une liste de contrôle à l'intention des éducateurs concernant l'article 14 de la Convention d'Istanbul (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Terminé
66. Ukraine: Document terminologique: violence à l'égard des femmes et violence fondée sur le genre (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Terminé
67. Ukraine: subventions aux ONG pour la sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Terminé
68. Ukraine: Séminaire sur les affaires de violence à l'égard des femmes en Ukraine devant la CEDH et les droits fondamentaux des femmes (COVAW II)	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » de la GED	2024	Terminé
69. Ukraine: Brochure sur les exemples positifs suite à la ratification de la Convention d'Istanbul (COVAW II)	Unité « Renforcement des capacités et projets de coopération » de la GED	2024	Terminé
70. Ukraine: Table ronde sur les exemples positifs après la ratification de la Convention d'Istanbul (COVAW II)	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » de la GED	2024	Terminé
71. Ukraine: Visite d'étude pour les professionnels du droit (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2024	Terminé

72. Ukraine : Programme de jumelage sur la mise en œuvre de la Convention sur la violence contre les femmes (avec une visite d'étude) (COVAW II)	Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération» de la GED	2024	Terminé
73. Ukraine : Infographies sur la Convention d'Istanbul (COVAW II)	Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération» de la GED	2024	Terminé
74. Ukraine : Adaptation des publications du Programme pour les auteurs de violences du Conseil de l'Europe au contexte ukrainien (soutien à la mise à jour du Programme national type pour les auteurs de violences + session stratégique) (COVAW III)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025-2026	En cours
75. Ukraine : Formation de formateurs à la mise en œuvre du programme pour les auteurs de violences (COVAW III)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025-2026	Prévu
76. Ukraine : Formation des procureurs au traitement des affaires de violence domestique (COVAW III)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025	Terminé
77. Ukraine : Subventions accordées à des organisations de la société civile pour des activités de sensibilisation à la Convention d'Istanbul (COVAW III)	Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération» de la GED	2025-2026	En cours
78. Projet d'instrument non contraignant sur l'éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge afin de renforcer les mesures visant notamment à prévenir et à combattre la violence à l'encontre des enfants (cf. mandat de l'ENF-VAE).	CDENF/ENF-VAE	2024-2026	TdR approuvé
79. Lignes directrices sur la prévention de la violence sexuelle et des comportements préjudiciables ou à risque chez les enfants.	CDENF/ENF-VAE	2024-2027	Termes de référence approuvés
80. Atelier visant à améliorer la couverture médiatique de la violence sexiste en Macédoine du Nord (atelier destiné aux professionnels des médias régionaux)	DPC – DG II	2024	Prévu
81. Rapport : Prévenir et combattre la violence et la discrimination à l'égard des femmes lesbiennes, bissexuelles et queer en Europe	APCE	2024	Terminé (Résolution 2576 adoptée le 3 octobre 2024)

82. Rapport : Violences sexuelles à l'encontre des hommes et des garçons	APCE	2024-2025	Terminé (Résolution 2629 adoptée le 3 octobre 2025)
83. Séminaire parlementaire entre pairs en Lettonie : « Des politiques aux résultats : le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre et le suivi de la Convention d'Istanbul »	APCE	2024	Terminé (organisé à Riga le 11 juin 2024)
84. Rapport : Promouvoir la Convention d'Istanbul et améliorer sa mise en œuvre : tirer parti des enseignements tirés	APCE	2024-2026	En cours
85. Rapport : Ouvrir la voie à une culture du consentement	APCE	2025-2026	En cours
86. Rapport : Pornographie violente	PACE	2025-2026	En cours
87. Subvention accordée au Collectif féministe d'experts roms en matière de genre « Femmes roms en action : formation multipays visant à renforcer les capacités nationales en matière de suivi et de plaidoyer contre la violence sexiste »	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025	Terminé
88. Conférence internationale SYNERGY « Protection des personnes victimes de violence domestique » en Pologne (en partenariat avec le réseau SYNERGY de l'EEANG contre la violence sexiste et domestique, et le ministère polonais de la Justice) + réunion du réseau SYNERGY	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2024	Terminé
89. Conférence internationale du réseau SYNERGY à Bruxelles, en Belgique (clôture du cycle des subventions de l'EEE/ Norvège, en partenariat avec le réseau SYNERGY de l'EEANG contre la violence sexiste et domestique, impliquant la Norvège, la Pologne et la Lituanie)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé
90. Réunion stratégique internationale du réseau SYNERGY contre la violence sexiste et domestique pour le cycle 2021-2028 à La Valette, Malte (en partenariat avec le réseau SYNERGY de l'EEANG contre la violence sexiste et domestique et le commissaire maltais à l'égalité de genre)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	Terminé
91. Réunion du réseau international SYNERGY contre la violence sexiste et domestique (en partenariat avec le réseau SYNERGY de l'EEANG contre la violence sexiste et domestique et le ministère chypriote de la Justice)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2026	Prévu

92. Conférence internationale du réseau SYNERGY contre la violence sexiste et domestique (en partenariat avec le réseau SYNERGY de l'EEANG contre la violence sexiste et domestique et le Département polonais de l'égalité de traitement au sein de la Chancellerie du Premier ministre)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2026	Prévu
93. Groupes de travail thématiques internationaux SYNERGY — Politiques coordonnées; Prévention; Protection; Poursuites judiciaires (en partenariat avec le réseau SYNERGY de l'EEANG contre la violence sexiste et domestique, coordonné par les pays concernés et le Conseil de l'Europe)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2026 - 2030	Prévu
94. Visite d'étude SYNERGY 2026 (pays à confirmer, en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique et les pays bénéficiaires/donateurs)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2026	Prévu
95. Élaboration d'une publication SYNERGY sur les politiques coordonnées (en partenariat avec le réseau SYNERGY de l'EEANG contre la violence sexiste et domestique, dirigé par la Pologne, la Norvège et le Conseil de l'Europe)	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » du GED	2026	Prévu
96. Comités de pilotage thématiques internationaux SYNERGY (multinationaux, en partenariat avec le réseau SYNERGY de l'EEANG contre la violence sexiste et domestique et les pays bénéficiaires qui financent activement ces projets)	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » de la GED	2026	Prévu
97. Conférence annuelle SYNERGY 2027 (pays hôte à confirmer, en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique et les pays bénéficiaires/donateurs à tour de rôle)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération GED	2027	Prévu
98. Visite d'étude SYNERGY 2027 (pays à confirmer, en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique et les pays bénéficiaires/donateurs)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2027	Prévu
99. Publication thématique SYNERGY sur le pilier « Protection » de la Convention d'Istanbul (en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique, impliquant plusieurs pays du réseau)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2027	Prévu

100.SYNERGY Publication thématique sur le pilier « Prévention » de la Convention d'Istanbul (en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique, impliquant plusieurs pays du réseau)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2028	Prévu
101.SYNERGY Publication thématique sur le pilier « poursuites » de la Convention d'Istanbul (en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique, impliquant plusieurs pays du réseau)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2029	Prévu
102.Conférence annuelle SYNERGY 2028 (pays hôte à confirmer, en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique et les pays bénéficiaires/donateurs à tour de rôle)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération GED	2028	Prévu
103.Visite d'étude SYNERGY 2028 (pays à confirmer, en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique et les pays bénéficiaires/donateurs)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2028	Prévu
104.Conférence annuelle SYNERGY 2029 (pays hôte à confirmer, en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique et les pays bénéficiaires/donateurs à tour de rôle)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2029	Prévu
105.Visite d'étude SYNERGY 2029 (pays à confirmer, en partenariat avec le réseau EEANG SYNERGY contre la violence sexiste et domestique et les pays bénéficiaires/donateurs)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2029	Prévu
106.Géorgie - Renforcement des capacités des juges et des procureurs en matière de droits des femmes souffrant de troubles psychosociaux et de déficiences intellectuelles	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Septembre 2024	Terminé
107.Géorgie - Visite d'étude à Strasbourg pour des représentants de la société civile géorgienne afin de renforcer le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre effective des normes européennes en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Mars 2025	Terminé

108.Géorgie - Renforcement des capacités des représentants du Bureau du défenseur public de Géorgie en matière d'approches sensibles au genre et centrées sur les victimes dans le traitement des affaires de violences sexuelles.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Avril 2025	Terminé
109.Géorgie - Université d'été destinée aux étudiants en droit sur le renforcement des réponses juridiques à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique, en mettant l'accent sur la Convention d'Istanbul	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Juillet-août 2025	Terminé
110.Géorgie - Renforcement des capacités des organisations de la société civile de Tbilissi et des régions, y compris les organisations de base, afin de consolider leur rôle dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, en mettant l'accent sur la Convention d'Istanbul	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Juin 2025	Terminé
111.Géorgie - Atelier destiné aux organisations de la société civile basées à Tbilissi et dans les régions sur les mécanismes de suivi de la Convention d'Istanbul, notamment le GREVIO et le Comité des Parties.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Septembre 2025	Terminé
112.Géorgie - Atelier destiné aux représentants des cliniques d'aide juridique universitaires sur l'assistance juridique centrée sur la victime et tenant compte des traumatismes dans les cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	Novembre 2025	Terminé
113.Géorgie - Initiatives de renforcement des capacités visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes en tant que mesure préventive contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en s'attaquant à la dépendance économique en tant que facteur de risque clé et en renforçant l'accès des femmes aux compétences, aux ressources et aux opportunités économiques, y compris pour les femmes issues des communautés rurales et minoritaires.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	2026	Prévu
114.Géorgie - Élaboration d'un module de formation destiné aux cliniques juridiques sur la communication avec les victimes de violences à l'égard des femmes, l'évaluation des risques et la gestion des cas de violences à l'égard des femmes et de violences domestiques.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	2026	Prévu

115.Géorgie - Université d'été spécialisée destinée aux étudiants en droit sur les approches juridiques centrées sur les survivantes et la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	2026	Prévu
116.Géorgie - Traduction et adaptation du module «Violence numérique» du Programme européen d'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) en Géorgie, à l'intention des professionnels concernés.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	2026	Prévu
117.L'unité SOGIESC travaille avec l'IGLYO à l'élaboration d'une boîte à outils pour l'éducation inclusive, comprenant : ► des lignes directrices pour prévenir et lutter contre le harcèlement anti-LGBTIQ à l'école ; ► un cadre de formation des enseignants pour des classes et des programmes scolaires inclusifs envers les personnes LGBTIQ ; ► Des réponses éducatives au discours anti-genre (esprit critique, éducation aux médias et éducation civique fondée sur les droits de l'homme).	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet conjoint UE/ Conseil de l'Europe)	2024-2026	En cours
118.Recommandation sur l'égalité des droits pour les personnes intersexuées (cf. mandat de l'ADI-SOGIESC) – comprend des dispositions relatives à l'interdiction des interventions médicales non consenties sur les personnes intersexuées	ADI-SOGIESC/ CDADI	2023-2025	Finalisé (7 oct. 25)
119.Monténégro : Révision du protocole sur la lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes	« Renforcement de la responsabilité du système judiciaire et amélioration de la protection des droits des victimes » HF7	2025-2026	En cours
120.Outil d'évaluation de la justice adaptée aux enfants	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération, Division des droits de l'enfant (DG II)	2024	Terminé

121.Projet « Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants en ligne @ Europe Plus (EndOCSEA@Europe+) » en Géorgie, en République de Moldova et au Monténégro : soutien à l'amélioration des cadres juridiques, renforcement des capacités des professionnels du droit et des intervenants de première ligne, et sensibilisation.	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » Division des droits de l'enfant (DG II)	2023-2025	Terminé
122.Projet « Renforcement d'une justice adaptée aux enfants au sein des services de type Barnahus dans les régions espagnoles », visant à aider l'Espagne à garantir que tous les enfants victimes de violence, y compris d'exploitation et d'abus sexuels, bénéficient d'une réponse adaptée aux enfants, multidisciplinaire et interinstitutionnelle.	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » Division des droits de l'enfant (DG II)	Phase I 2022-2024 Phase II 2024-2027	Phase I achevée Phase II en cours
123.Projet « Soutien à la mise en œuvre du projet Barnahus en Irlande », visant à renforcer le mécanisme de réponse de l'Irlande face aux abus sexuels sur mineurs.	Projets de renforcement des capacités et de coopération Unité « Division des droits de l'enfant » (DG II)	Phase I 2022-2025 Phase II 2025-2028	Phase I achevée Phase II en cours
124.Modèles de coopération interinstitutionnelle efficace dans les procédures pénales impliquant des enfants en Ukraine - Élaboration et mise en œuvre de formations destinées à divers groupes cibles de professionnels	CRD	Septembre 2023 – décembre 2026	En cours
125.Le projet « Lutte contre la violence à l'égard des enfants en Géorgie » a mené une analyse approfondie des cadres juridiques et pratiques de la Géorgie en matière de protection des enfants contre les abus sexuels, notamment au regard de la Convention d'Istanbul. Des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ont également été menées en veillant à l'équilibre de genre.	CRD	2024-2025	Terminé
126.Formation de formateurs sur la prévention et la reconnaissance des signes d'abus sexuels chez les enfants d'âge préscolaire (projet de coopération en République de Moldova).	CRD	2025	Terminé

127. Projet conjoint UE/Conseil de l'Europe sur la « mise en œuvre du modèle Barnahus en Croatie » visant à aider les autorités croates à garantir un accès égal et une justice de meilleure qualité aux enfants, et plus particulièrement aux filles et aux jeunes filles victimes et témoins de violences sexuelles, grâce à l'élaboration d'une feuille de route, de lignes directrices sur la coordination spatiale et organisationnelle du Barnahus, d'un protocole d'accord sur la coopération en matière d'évaluation d'impact sur les enfants, d'un cours HELP sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, et d'un projet de loi « Barnahus ».	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération, Division des droits de l'enfant (DG II)	Septembre 2023-juin 2026	En cours
128. Kosovo* - Élaboration et mise en œuvre d'un programme destiné aux auteurs de violences domestiques, et poursuite du développement du programme dans le cadre communautaire	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	Novembre 2022	En cours
129. Turquie – Élaboration d'un manuel et d'un programme de formation sur les litiges stratégiques en matière de droits des femmes, et diffusion auprès des avocats et des OSC	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2022-2025	Terminé

TABLEAU INDICATIF DES ACTIVITÉS EN COURS ET PROPOSÉES			
Objectif stratégique 3 : Garantir l'égalité d'accès des femmes à la justice			
Activité	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Mener des activités visant à lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination dont sont victimes les femmes en matière d'accès à la justice	GED + autres secteurs	2024-2029	En cours
2. Élaborer et mettre en œuvre un programme de mentorat destiné aux professionnels du droit sur l'accès des femmes à la justice – ^{2e} et ^{3e} cohortes (PGG II et PGG III WAJ) https://go.coe.int/KH5PH	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	Octobre 2019-octobre 2025	Terminé
3. Faciliter le dialogue sur l'introduction d'une formation obligatoire des juges et des procureurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément à la Convention d'Istanbul (PGG III WAJ)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	Octobre 2025-février 2027	Prévu
4. Rédiger et présenter les lignes directrices régionales du Partenariat oriental sur les pratiques de collecte de données relatives à l'accès des femmes à la justice (PGGIII WAJ)	Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération» du GED	Février 2025 – février 2027	En cours
5. Étude sur les risques et les obstacles à la pleine jouissance des droits résultant de la discrimination et de la violence fondées sur l'expression de genre (cf. termes de référence de l'ADI-SOGIESC, en étroite coopération avec le GEC)	ADI-SOGIESC/CDADI/ GEC	2025-2027	En préparation
6. Ukraine : Adaptation du manuel «Travailler avec les victimes de violences sexuelles en période de conflit armé» à l'intention des procureurs (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2024	Terminé
7. Ukraine : Webinaire destiné aux procureurs sur l'accompagnement des victimes de violences sexuelles en période de conflit armé (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2024	Terminé
8. Ukraine : Cours HELP sur la violence à l'égard des femmes destiné aux procureurs (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Terminé
9. Ukraine : mise à jour du manuel de la police sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (COVAW II)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024	Terminé

10. Formation sur la communication et le signalement des cas de traite des êtres humains (THB) tenant compte des questions de genre et axés sur les victimes. Formation destinée aux responsables de la communication au sein des tribunaux et du ministère public, ainsi qu'au Conseil des médias et des juges, au Conseil judiciaire et au Conseil du ministère public, sur la communication avec le public concernant les cas de THB, respectueuse des questions de genre et axée sur les victimes	DPC - DGII	03/02/2025 - 29/01/2026	Prévu
11. Atelier sur la communication au public des affaires de traite des êtres humains (THB) dans une optique centrée sur les victimes et le genre. L'atelier réunira les responsables de la communication des tribunaux et des parquets, ainsi que des représentants de la police, des médias et des tribunaux, du Conseil judiciaire et du ministère public, du Conseil des médias et de la justice, et des journalistes concernés, afin d'acquérir une expérience pratique de la communication au public des affaires de THB selon une perspective de genre et une approche centrée sur les victimes.	DPC - DGII	20/02/2025 - 25/04/2025	Prévu
12. Formation de formateurs (ToT) et formations en cascade pour les avocats sur l'accès à la justice et l'aide juridictionnelle gratuite (des sessions distinctes consacrées aux affaires de violence sexiste et aux enfants sont incluses)	DGI + DPC	2024-2025	Prévu
13. Formation des formateurs (ToT) pour les organisations de la société civile (OSC) et les cliniques juridiques sur l'accès à la justice et l'aide juridique gratuite (des sessions distinctes consacrées aux affaires de violence sexiste et aux enfants sont incluses)	DGI + DPC	2024-2025	Prévu
14. Rapport : Protéger les droits humains et améliorer les conditions de vie des travailleurs du sexe et des victimes d'exploitation sexuelle	PACE	2024	Abandonné
15. Rapport : Protéger les défenseurs des droits humains des femmes en Europe	APCE	2024	Terminé (Résolution 2554 adoptée le 25 juin 2024)

16. Élaborer et mettre en œuvre un programme de mentorat destiné aux professionnels du droit sur l'accès des femmes à la justice - 2 générations - HFIII L'accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2023-2026	En cours
17. Table ronde conjointe sur les écarts de données de genre - HFIII Accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux et PGG III Accès des femmes à la justice	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025	Terminé
18. Études sur les défis, les obstacles et les pratiques prometteuses en matière d'accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux - HFIII Accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2025	En cours
19. Visite d'étude en Suède sur l'échange de pratiques dans le cadre du programme de mentorat destiné aux professionnels du droit sur l'accès des femmes à la justice - HFIII Accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025	Terminé
20. Conférence sur l'accès des femmes à la justice - HFIII : l'accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2026	À venir
21. Géorgie - Renforcement des capacités des juges et des procureurs pour garantir l'égalité d'accès à la justice aux femmes souffrant de troubles psychosociaux et de déficiences intellectuelles	Unité de coopération et de renforcement des capacités de la GED	2024	Terminé
22. Géorgie - Atelier destiné aux représentants des cliniques d'aide juridique universitaires sur le renforcement de l'accès des femmes à la justice grâce à une assistance juridique centrée sur la victime et tenant compte des traumatismes dans les affaires de violence à l'égard des femmes et de violence domestique.	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	2025	Terminé
23. Formation destinée aux policiers et aux procureurs italiens sur la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre et la couleur de peau (SOGIESC), y compris la discrimination intersectionnelle.	Unité SOGIESC (dans le cadre d'un projet conjoint UE/Conseil de l'Europe)	2025	Terminé

24. Mise à jour du manuel intitulé « Lutte contre les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTI : formation pour une réponse policière professionnelle » et organisation de formations de formateurs ainsi que de formations nationales pour les agents de police. Le manuel mis à jour souligne l'importance de collaborer avec les OSC afin de renforcer la confiance des « victimes » dans le système répressif.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet conjoint VC et UE/ Conseil de l'Europe)	2023-2025	Mise à jour du manuel : terminée Formations nationales : en cours
25. Recommandation sur l'égalité des droits pour les personnes intersexuées (cf. termes de référence de l'ADI-SOGIESC) – y compris des dispositions sur l'accès à la justice pour les victimes d'interventions médicales non consenties sur des personnes intersexuées.	ADI-SOGIESC/CDADI	2023-2025	Adopté par le CM
26. Monténégro : Élaboration de la première stratégie nationale sur les droits des victimes et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre	« Renforcer la responsabilité du système judiciaire et améliorer la protection des droits des victimes » HF7	2024-2025	En cours
27. Monténégro : Élaboration de lignes directrices à l'intention des juges et des procureurs concernant le droit des victimes à une indemnisation dans le cadre des procédures pénales	« Renforcement de la responsabilité du système judiciaire et amélioration de la protection des droits des victimes » HF7	2025	En cours
28. Monténégro : Élaboration de lignes directrices à l'intention des juges sur l'harmonisation des politiques pénales dans les affaires de violence domestique et de crimes sexuels.	« Renforcement de la responsabilité du système judiciaire et amélioration de la protection des droits des victimes » HF7	2025	En cours
29. <u>Outil d'évaluation de la justice adaptée aux enfants</u>	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération, Division des droits de l'enfant (DG II)	2024	Terminé
30. Projet « Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants en ligne @ Europe Plus (EndOCSEA@Europe+) » en Géorgie, en République de Moldova et au Monténégro : soutien à l'amélioration des cadres juridiques, renforcement des capacités des professionnels du droit et des intervenants de première ligne, et sensibilisation.	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » Division des droits de l'enfant (DG II)	2023-2025	Terminé

31. Projet « Renforcement d'une justice adaptée aux enfants au sein des services de type Barnahus dans les régions espagnoles », visant à aider l'Espagne à garantir que tous les enfants victimes de violence, y compris d'exploitation et d'abus sexuels, bénéficient d'une réponse adaptée aux enfants, multidisciplinaire et interinstitutionnelle.	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » Division des droits de l'enfant (DG II)	Phase I 2022-2024 Phase II 2024-2027	Phase I achevée Phase II en cours
32. Projet « Soutien à la mise en œuvre du projet Barnahus en Irlande », visant à renforcer le mécanisme de réponse de l'Irlande face aux abus sexuels sur mineurs.	Projets de renforcement des capacités et de coopération Unité « Division des droits de l'enfant » (DG II)	Phase I 2022-2025 Phase II 2025-2028	Phase I achevée Phase II en cours
33. Modèles de coopération interinstitutionnelle efficace dans les procédures pénales impliquant des enfants en Ukraine - Élaboration et mise en œuvre de formations destinées à divers groupes cibles de professionnels	CRD	Septembre 2023 – décembre 2026	En cours
34. Le projet « Lutte contre la violence à l'égard des enfants en Géorgie » a mené une analyse approfondie des cadres juridiques et pratiques de la Géorgie en matière de protection des enfants contre les abus sexuels, notamment au regard de la Convention d'Istanbul. Des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ont également été menées en veillant à l'équilibre de genre	CRD	2024-2025	Terminé
35. Formation de formateurs sur la prévention et la reconnaissance des signes d'abus sexuels chez les enfants d'âge préscolaire (projet de coopération en République de Moldova).	CRD	2025	Terminé
36. Projet conjoint UE/Conseil de l'Europe sur la « mise en œuvre du modèle Barnahus en Croatie » visant à aider les autorités croates à garantir un accès égal et une justice de meilleure qualité aux enfants, et plus particulièrement aux filles et aux jeunes filles victimes et témoins de violences sexuelles, grâce à l'élaboration d'une feuille de route, de lignes directrices sur la coordination spatiale et organisationnelle du Barnahus, d'un protocole d'accord sur la coopération en matière d'évaluation d'impact sur les enfants, d'un cours HELP sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, et d'un projet de loi « Barnahus ».	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération, Division des droits de l'enfant (DG II)	Septembre 2023-juin 2026	En cours

37. Turquie – projet conjoint sur « Favoriser l'accès des femmes à la justice en Turquie » (Facilité horizontale III)	Unité «Projets de renforcement des capacités et de coopération» du GED	Janvier 2023-octobre 2025	Terminé
38. Turquie – subvention accordée à l'Union des barreaux turcs pour la fourniture d'une aide juridique aux femmes en situation de vulnérabilité et subventions accordées à des OSC pour des services de conseil juridique, d'alphabétisation juridique et de sensibilisation	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	Décembre 2023-août 2025	Terminé

TABLEAU INDICATIF DES ACTIVITÉS EN COURS ET PROPOSÉES			
Objectif stratégique 4 : Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique			
Activité	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Poursuivre la coopération avec les départements concernés afin d'intégrer l'égalité de genre dans les processus électoraux	GED + GEC + secteurs concernés	2024-2029	En cours
2. Réaliser une étude sur l'égalité de genre dans les constitutions	VC	2018-2025	En cours
3. Suivi de la mise en œuvre du quota de 30 % pour le genre sous-représenté au sein des délégations du Congrès	Congrès	2018-2025	En cours
4. Subventions de la Fondation européenne pour la jeunesse accordées à des projets d'organisations non gouvernementales de jeunesse. Exemples de projets soutenus : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles - Les jeunes en faveur de l'égalité de genre - Fondation européenne pour la jeunesse .	Jeunesse (EYF)	2018-2027	En cours
5. Étude sur la participation des jeunes en lien avec l'inclusion sociale, le genre et l'intersectionnalité	Jeunesse (Partenariat UE-Conseil de l'Europe pour la jeunesse)	2022-2025	En cours
6. Soutien aux villes de Banja Luka et Mostar (Bosnie-Herzégovine) pour la mise en œuvre de processus délibératifs – assemblées citoyennes – sur la base d'une méthodologie sur mesure garantissant une participation égale des femmes et encourageant leur implication active dans les délibérations	Congrès	2023-2024	Terminé
7. Rapport : Promouvoir une participation inclusive à la vie parlementaire : égalité des genres, accessibilité et politiques inclusives	APCE	2024-2025	Terminé (Résolution 2615 adoptée le 26 juin 2025)
8. Académie pour les candidates : programme de formation durable destiné aux femmes qui se présentent pour la première fois aux élections et à celles qui se sont déjà présentées mais n'ont pas encore occupé de mandat en Bosnie-Herzégovine	APCE	2025-2026	En cours

9. Table ronde sur la garantie de la participation des femmes aux processus politiques en Ukraine, co-organisée avec la commission parlementaire ukrainienne sur la construction de l'État, la gouvernance locale, le développement régional et urbain (Kiev, Ukraine)	APCE (Projet « Soutien aux élections démocratiques d'après-guerre en Ukraine »)	2024	Terminé
10. Élaboration et production d'un cours de formation en ligne sur les questions de genre destiné aux partis politiques et aux candidats, intitulé « Représentation et participation équilibrées des femmes et des hommes dans les processus politiques et électoraux d'après-guerre en Ukraine » (« Sur l'égalité des genres en politique »)	APCE (Projet « Soutien aux élections démocratiques d'après-guerre en Ukraine »)	2024-2025	Terminé
11. Atelier sur l'égalité de genre et l'intersectionnalité dans les processus électoraux destiné aux militantes, aux représentantes de la société civile, aux groupes politiques et aux jeunes leaders.	APCE (Projet « Soutien à la transparence, à l'inclusivité et à l'intégrité des pratiques électorales et des processus d's en Géorgie » Phase II)	2025	Terminé
12. Mise à jour du guide sur la surveillance du sexisme dans les médias traditionnels et en ligne en République de Moldova, en mettant l'accent sur les périodes électorales.	PACE (« Amélioration des pratiques électorales en République de Moldova, 2025-2028 »)	2025	Terminé
13. Élaboration de paramètres pour la mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie, y compris la participation pleine, égale et significative ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles	CDDEM	2025	En cours
14. Élaboration de lignes directrices visant à renforcer la participation aux élections des femmes, des filles, des jeunes et des groupes vulnérables	CDDEM	2025-2026	En cours
15. Activités de plaidoyer et de sensibilisation de haut niveau visant à renforcer la participation, la visibilité et la protection des défenseuses des droits humains dans la vie publique et les processus décisionnels	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	2024	Terminé
16. Forces démocratiques biélorusses: séminaire « Les jeunes femmes transforment la Biélorussie: le leadership au service du changement social et politique » destiné aux jeunes femmes biélorusses	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2025	Terminé

17. Soutien aux autorités locales d'Europe du Sud-Est pour la création d'une communauté de pratique sur la démocratie délibérative garantissant une participation égale des femmes et des hommes aux processus délibératifs.	Congrès	2024-2025	En cours
18. Soutien aux autorités locales d'Europe du Sud-Est pour la mise en œuvre de processus délibératifs – assemblées citoyennes garantissant une démocratie assurant la participation égale des femmes et des hommes aux processus délibératifs.	Congrès	2024-2025	En cours

TABLEAU INDICATIF DES ACTIVITÉS EN COURS ET PROPOSÉES			
Objectif stratégique 5 : Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques			
Activité	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Promouvoir l'intégration d'une perspective d'égalité de genre et de droits des femmes dans les politiques et activités pertinentes du Conseil de l'Europe liées à la migration, à l'intégration et à l'asile	GED + secteurs concernés	2018-2027	En cours
2. Subventions de la Fondation européenne pour la jeunesse accordées à des projets d'organisations non gouvernementales de jeunesse. Exemples de projets soutenus : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles - Les jeunes en faveur de l'égalité de genre - Fondation européenne pour la jeunesse .	Jeunesse (EYF)	2018-2027	En cours
3. Séminaire de formation : Les jeunes femmes transforment la Biélorussie : le leadership au service du changement social et politique	Division Jeunesse et Égalité de genre.	2025	Terminé
4. Session d'étude - Favoriser le changement : faire progresser l'égalité de genre et la consolidation de la paix en Europe - en coopération avec l'Association chrétienne des jeunes femmes (YWCA)	Jeunesse	2025	Terminé
5. Session d'étude - La foi en action : lutter contre le changement climatique et renforcer la démocratie à travers les mouvements de jeunesse chrétiens - en coopération avec le Conseil œcuménique de la jeunesse en Europe (EYCE) et le Forum œcuménique des femmes chrétiennes d'Europe (EFECW)	Jeunesse	2025	Terminé
6. Session d'étude - Lutter contre la discrimination, le racisme, l'oppression et l'exclusion des jeunes femmes roms – le travail avec les jeunes pour l'autonomisation et la participation active - en coopération avec le réseau européen « HUMAN RIGHTS IN ACTION »	Jeunesse	2025	Terminé
7. Ukraine : Élaboration d'outils pratiques pour la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, et application des articles 60 et 61 de la Convention (COVAW II)	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération »	2024	Terminé

Ukraine: Publication «Sécurité et dignité: stratégies de retour volontaire sensibles au genre pour l'Ukraine, fondées sur les normes du Conseil de l'Europe» (COVAW-II et III).	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération	2024	Terminé
8. Étude sur l'impact de la crise environnementale sur les personnes exposées à la discrimination et sur les mesures visant à prévenir et à atténuer cet impact, en intégrant une perspective de genre	CDADI	2026-2027	En cours de préparation
9. Activités de plaidoyer et de sensibilisation de haut niveau visant à renforcer la participation, la visibilité et la protection des femmes défenseuses des droits humains dans la vie publique et les processus décisionnels	Unité de coopération et de renforcement des capacités du GED	2024	Terminé
10. Résolution (débat d'urgence): Les droits des femmes en Europe – Progrès et défis	APCE	2025	Résolution 2614 (2025) adoptée le 26 juin 2025
11. Arménie: Dans le cadre d'un projet de coopération, les lignes directrices sur le journalisme sensible au genre en Arménie – avec un accent particulier sur la couverture médiatique des femmes réfugiées, des subventions accordées aux OSC pour l'autonomisation des femmes et des filles réfugiées.	Unité «Renforcement des capacités et projets de coopération»	2024-2025	Terminé

TABLEAU INDICATIF DES ACTIVITÉS EN COURS ET PROPOSÉES			
Objectif stratégique 6 : Parvenir à l'intégration de la dimension de genre et intégrer une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures			
Activité	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Organiser et mener des échanges de vues réguliers entre les rapporteurs sur l'égalité de genre et la Commission pour l'égalité de genre	GED + GEC	2024-2029	En cours
2. Poursuivre les échanges de vues réguliers entre les secteurs du Conseil de l'Europe chargés de l'intégration de la dimension de genre et la Commission pour l'égalité des genres	GED + GEC et secteurs concernés, y compris la jeunesse	2024-2029	En cours
3. Mettre régulièrement à jour le site web dédié à l'intégration de la dimension de genre afin de donner de la visibilité aux activités et aux travaux menés par les États membres et les secteurs concernés du Conseil de l'Europe en matière d'intégration de la dimension de genre	GED	2024-2029	En cours
4. Produire et diffuser des outils visant à faciliter l'intégration de la dimension de genre au sein de l'Organisation et au-delà, tels que des vidéos, des boîtes à outils et des manuels	GED + secteurs concernés, y compris la jeunesse	2024-2029	En cours
5. L'égalité de genre et la sensibilité au genre en tant qu'approches transversales dans la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)	CRD/CDENF	2022-2027	En cours
6. Étude de faisabilité finalisée et servant de base aux travaux sur un projet de recommandation relative à une éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge des enfants, accordant une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des garçons et des filles	CRD/ENF-VAE	2021-2026	En cours
7. Recommandations sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation des parents et dans le cadre des procédures de placement, en accordant une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des garçons et des filles	CRD/CJ/ENF-ISE	2025	Adopté par le Comité des Ministres
8. Guide de bonnes pratiques pour la participation des enfants aux processus décisionnels concernant leur santé, en accordant une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des garçons et des filles, et sa version adaptée aux enfants	CRD/CDBIO	2022-2023	Finalisé

9. Projet(s) de recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation des parents et dans les procédures de placement, en accordant une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des garçons et des filles	CRD/CJ/ENF-ISE	2025	Adopté par le Comité des Ministres
10. Guide de bonnes pratiques pour la participation des enfants aux processus décisionnels concernant leur santé, en accordant une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des garçons et des filles	CRD/CDBIO	2022-2023	Terminé
11. L'égalité entre les femmes et les hommes en tant que thème transversal dans le nouveau Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine 2020-2025	CDBIO Renforcement des capacités	2020-2025	En cours
12. Les évaluations du 5e cycle du GRECO intègrent une dimension de genre et, le cas échéant, formulent des recommandations fondées sur le genre à l'intention des États membres	GRECO	2018-2025	En cours
13. Mise à jour d'une fiche d'information sur les travaux du Congrès concernant les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes. Égalité de genre	Congrès	2018-2025	En cours
14. Relance du projet ALL-IN mi-2022-2024. Révision des indicateurs et extension à un nombre croissant d'États membres de l'EPAS. La prochaine phase du projet ALL-I mettra davantage l'accent sur la représentation des femmes et des filles dans les médias sportifs.	EPAS	2022-2023	Terminé
15. Une formation sur les préjugés inconscients spécifique au secteur du sport, commandée par l'EPAS, sera déployée auprès de l'Union européenne de radio-télévision et du Comité consultatif de l'EPAS, entre autres.	EPAS	2022-2023	Terminé
16. Fondation européenne pour la jeunesse – soutien aux activités – l'intégration de la dimension de genre est une condition préalable à l'octroi de subventions. Exemples de projets soutenus : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles – Les jeunes en faveur de l'égalité des genres – Fondation européenne pour la jeunesse	Jeunesse (EYF)	2018-2027	En cours

17. Révision/évaluation des systèmes de collecte de données ventilées tenant compte du genre et de la diversité sur la discrimination, les crimes de haine et les discours de haine existant dans les pays du Partenariat oriental (en particulier l'Arménie, la Moldova, l'Ukraine et la Géorgie)	Inclusion et lutte contre la discrimination	2019-2025	En cours
18. Veiller à ce que l'intégration de la dimension de genre et la discrimination intersectionnelle soient systématiquement prises en compte dans les travaux du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et dans les activités du Secrétariat.	ECRML	2024-2029	En cours
19. Intégration de la dimension de genre dans les visites de pays, les avis et les événements du 5e cycle de suivi de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.	FCNM	2024-2029	En cours
20. Activités de promotion et de plaidoyer menées par les membres du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, notamment par le biais d'une coopération avec d'autres organisations internationales.	FCNM	2024-2029	En cours
21. Publication d'une fiche d'information sur les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles appartenant à des minorités nationales	FCNM	2025	Publiée
22. L'intégration de la dimension de genre est systématiquement prise en compte et doit être considérée lors de l'élaboration des lignes directrices et des recommandations, ainsi que dans les activités du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance dans les États membres	CDDG	2018-2029	En cours
23. La perspective de genre doit être systématiquement intégrée et la discrimination intersectionnelle prise en compte lors de la rédaction des rapports de suivi par pays et des recommandations politiques générales	ECRI	2018-2029	En cours
24. Un conseiller régional détaché chargé de l'intégration de la dimension de genre a été affecté au bureau de Kiev, qui couvre le Partenariat oriental	DPC	2025-2027	En cours
25. Un conseiller régional détaché chargé de l'intégration de la dimension de genre affecté au bureau de Tbilissi, couvrant le Partenariat oriental	DPC	2025-2027	En cours

26. Un conseiller régional détaché chargé de l'intégration de la dimension de genre affecté au bureau de Tirana, couvrant l'Europe du Sud-Est et la Turquie	DPC	2024-2026	En cours
27. Réunions régulières du réseau des points focaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des bureaux du Conseil de l'Europe, et partage d'informations	DPC	2025-2027	En cours
28. Mise en œuvre d'un système de marqueurs d'égalité entre les femmes et les hommes pour les projets de coopération afin de suivre l'intégration de la dimension de genre dans les projets	DPC	2025-2027	En cours
29. Formations sur l'intégration de la dimension de genre pour les projets de coopération	DPC	2025-2027	En cours
30. Collecte de données supplémentaires ventilées par sexe dans le domaine du don et de la transplantation d'organes	CD-P-TO (EDQM)	2022-2025	En cours
31. Analyse du paysage des pratiques de protection des donneurs de gamètes en Europe et élaboration de lignes directrices et de recommandations pour la mise en place de mesures harmonisées visant à protéger les donneurs de gamètes (en mettant particulièrement l'accent sur les donneuses d'ovocytes)	CD-P-TO (EDQM)	2022-2025	En cours
32. Élaboration d'une brochure destinée au grand public sur les traitements complémentaires dans le cadre de la procréation médicalement assistée	CD-P-TO (EDQM)	2022-2025	En cours
33. Étude sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle	CDADI+CAI+GEC	2022-2023	Terminée
34. CM/Rec sur la participation politique active des jeunes issus des minorités nationales	CDADI/GT-ADI-MIN	2022-2023	Terminé
35. Veiller à intégrer une perspective de genre dans le projet de CM/Rec sur la lutte contre les crimes de haine	PC/ADI-CH	2022-2023	Terminé
36. Veiller à l'intégration de la perspective de genre dans les rapports thématiques de l'ADI-ROM	CDADI/ADI-ROM	2024-2029	En cours
37. Veiller à l'intégration de la perspective de genre dans les rapports thématiques annuels dans le cadre de l'examen thématique de la Recommandation CM/Rec(2010)5 : Discours de haine fondé sur les SOGIESC (2025-2026)	CDADI/ ADI-SOGIESC	2025-2026	En cours

38. Veiller à l'intégration de la perspective de genre dans le programme de renforcement des capacités et les outils soutenant la mise en œuvre de la Recommandation CM/ Rec sur les politiques et la gouvernance à plusieurs niveaux pour l'intégration interculturelle (adoptée le 6 avril 2022)	CDADI/ ADI-INT	2022-2023	Terminé
39. Les évaluations du ^{6e} cycle du GRECO intègrent une dimension de genre et, le cas échéant, formulent des recommandations fondées sur le genre à l'intention des États membres.	GRECO	2025-	En cours
40. Le CDBIO continuera d'intégrer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la planification et le développement de ses activités futures par l'intermédiaire de son rapporteur chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.	CDBIO	En cours	En cours depuis le GES (2018-2023)
41. Projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage 2026-2030 (cf. mandat de l'ADI-ROM)	ADI-ROM/CDADI	2025	Terminé (pour adoption par le CM en janvier 2026)
42. Projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité des droits des personnes LGBTI (2027-2032), fondé sur l'examen de la mise en œuvre des recommandations CM/ Rec(2010)5 et CM/Rec(2025)7 (cf. mandat de l'ADI-SOGIESC)	ADI-SOGIESC/ CDADI	2025-2026	En cours
43. Veiller à l'intégration de la perspective de genre dans le programme de renforcement des capacités et les outils soutenant la mise en œuvre de la Recommandation CM/ Rec sur les politiques et la gouvernance à plusieurs niveaux pour l'intégration interculturelle (adoptée le 6 avril 2022)	CDADI/ ADI-INT	2024-2025	En cours
44. Le CDCJ continuera à promouvoir le guide pratique sur l'intégration de la dimension de genre dans les processus de réforme du droit public et privé. Le CDCJ appliquera et utilisera régulièrement la liste de contrôle pour l'évaluation des aspects liés à l'égalité des genres et de leur impact , adoptée et intégrée dans ses méthodes de travail en 2021, afin de garantir que les aspects liés à l'égalité des genres soient correctement évalués et pris en compte dans toutes les activités et tous les outils juridiques élaborés par le Comité.	CDCJ	2024-2027	En cours

45. Continuer à garantir une approche d'intégration de la dimension de genre dans les programmes de coopération sur la lutte contre la discrimination, les discours de haine et les crimes de haine, ainsi que la promotion des droits des minorités nationales.	Unité « Lutte contre les discours de haine et coopération », Département de la lutte contre la discrimination	2024-2027	En cours de planification
46. Moldova - Organiser des sessions de formation sur l'inclusion, l'égalité de genre et l'intégration dans une perspective des droits sociaux à l'intention des enseignants et des étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnels.	Département des droits sociaux	2024	Planification
47. La Fondation européenne pour la jeunesse octroie des subventions à des projets d'organisations de la société civile de jeunes visant à lutter contre toutes les formes de discrimination, de racisme et d'exclusion, en mettant particulièrement l'accent sur la discrimination multiple et l'intersectionnalité (notamment l'égalité de genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le handicap). Exemples de projets soutenus: Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles - Les jeunes renforcent l'égalité de genre - Fondation européenne pour la jeunesse	Jeunesse (EYF)	2024-2027	En cours
48. Mobilisation en faveur des droits humains: accès aux droits et aux services pour les jeunes femmes migrantes et réfugiées en Europe - VOICES OF YOUNG REFUGEES IN EUROPE	Jeunesse	2024	Terminé
49. Améliorer la santé sexuelle et reproductive des femmes roms et des communautés roms LGBTQ+ - Réseau international Phiren Amenca AISBL	Jeunesse	2024	Terminé
50. Aller plus loin: décentraliser l'activisme des jeunes LGBTQI - Organisation internationale des jeunes et étudiants gays, lesbiennes, bisexuels, transgenres, queer et intersexués (LGBTQI) (IGLYO)	Jeunesse	2024	Terminé
51. Relance de la traduction de la campagne contre le sexisme dans les langues régionales	ECRML / FCNM	2024-2027	Prévu
52. Garantie d'une rédaction inclusive lors de la rédaction de rapports, publications, articles d'actualité, etc.	ECRML / FCNM	2024-2027	En cours

53. Ukraine : Subvention accordée à des organisations de la société civile pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et sensibiliser aux normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Ukraine (PRO-GE)	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération » du GED	2024 – 2025	Terminé
54. Ukraine : Traductions et présentation des principales publications du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration de la dimension de genre (PRO-GE)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024 – 2025	Terminé
55. Ukraine : Publication adaptée du Manuel du rapporteur sur l'égalité de genre du Conseil de l'Europe à l'intention des coordinateurs locaux et régionaux chargés des questions de genre, intitulée « Manuel sur l'intégration de la dimension de genre en action en Ukraine » (PRO-GE et COVAW III)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025	Terminé
56. Ukraine : Formation des coordinateurs régionaux/locaux chargés des questions de genre sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre (COVAW III)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2026	Prévu
57. Ukraine : Traduction et adaptation en ukrainien du cours HELP sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre (PRO-GE)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024-2025	Terminé
58. Ukraine : Élaboration d'une publication destinée à compléter le cours HELP sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre (COVAW III)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2026	En cours
59. Ukraine : cours HELP sur l'égalité de genre (2 sessions) (COVAW III)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2026	En cours de préparation
60. Le thème de la Journée européenne du patrimoine pour la période 2026-2028 est « Matrimoine/(S)heritance »	DG II – Culture et patrimoine culturel	2026-2028	À confirmer
61. Révision du manuel des Journées européennes du patrimoine (JEP) afin d'y inclure un volet consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes	DG II – Culture et patrimoine culturel	2024	En cours de préparation
62. Tableau de bord sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation (en collaboration avec le GEC), conformément à la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2007)13 sur l'intégration de la dimension de genre dans l'éducation	Département de l'éducation	2026	À élaborer

63. Mise en œuvre des recommandations issues de l'analyse de genre dans les projets éducatifs en cours et à venir.	DGII – Mécanisme horizontal UE/ Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie II	2024-2027	Prévu
64. Rapport : Les femmes dans l'économie : emploi, entrepreneuriat et budgétisation sensible au genre	APCE	2024	Terminé (Résolution 2589 adoptée le 30 janvier 2025)
65. Rapport : Intelligence artificielle et égalité de genre : risques et défis	APCE	2024-2026	En cours
66. Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) : La CEB a fait de l'égalité de genre une priorité transversale dans son cadre stratégique 2023-2027. La Banque intègre la dimension de genre dans toutes ses activités afin de protéger les droits des femmes et des filles. La CEB classe les projets par genre et rend compte du nouvel indicateur clé de performance pour les projets marqués du label « genre » parmi tous les projets qu'elle soutient. La Banque vise à saisir les opportunités de financer des activités qui renforcent l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en améliorant leur accès au financement	CEB		
67. Géorgie – Achèvement de la formation HELP sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre par les représentants de l' du bureau du procureur de Géorgie.	Unité de coopération et de renforcement des capacités en matière de GED	2025	Terminé
68. Promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans les programmes des facultés de droit de la région du Partenariat oriental (projet PGGIII WAJ de l'UE/CoE)	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération du GED	2024-2026	En cours
69. Forces démocratiques biélorusses : traduction en biélorusse d'une brochure sur la GES et d'autres normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2024-2025	Terminé
70. Forces démocratiques biélorusses : sessions en ligne entre pairs sur l'élaboration de politiques sensibles au genre à l'intention des membres biélorusses des forces démocratiques et de la société civile	Unité des projets de renforcement des capacités et de coopération de la GED	2025	Terminé

71. Séminaire de renforcement des capacités juridiques de deux jours sur le thème « Les droits des personnes LGBTI dans la procédure de protection internationale », organisé à Dublin, en Irlande, en partenariat avec le HCR (17-18 septembre 2024). La formation a permis de mieux comprendre les mécanismes de protection internationale inclusifs et l'évaluation des demandes d'asile fondées sur le genre.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet VC)	2024	Terminé
72. Le projet VC SOGIESC a traduit et adapté au niveau national le cours HELP intitulé « Les personnes LGBTI dans la procédure d'asile » en 7 langues et cadres juridiques. Le cours a été lancé et mis en œuvre en Serbie (novembre 2024), en Bosnie-Herzégovine (septembre 2025) et en Moldova (novembre 2025). Il vise à promouvoir la compréhension des violations graves des droits de l'homme auxquelles sont confrontées les personnes LGBTI en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité ou expression de genre et de leurs caractéristiques sexuelles (SOGIESC), qu'elles soient réelles ou perçues, ainsi que des obstacles qu'elles rencontrent pour accéder à la protection, au soutien et aux services dans les contextes d'asile et d'accueil.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet VC)	2024 et 2025	Terminé
73. L'unité SOGIESC élabore actuellement un guide destiné au secteur de la santé en Bosnie-Herzégovine : « Égalité d'accès aux soins de santé pour les personnes LGBTIQ ». Ce guide vise à lutter contre la discrimination dont sont victimes les personnes transgenres, intersexuées et de genre divers dans l'accès aux soins de santé.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet VC)	2025	En cours
74. L'unité SOGIESC met en œuvre un projet conjoint du Conseil de l'Europe et de l'UE intitulé « Lutte contre la violence et les discours de haine à l'encontre des personnes LGBTIQ et renforcement de la sensibilisation et des discours factuels sur les personnes LGBTIQ ». Les résultats du projet comprennent la mise en place d'une communauté de pratique multipartite pour contrer le mouvement anti- genre/anti-droits, impliquant également des réseaux et mouvements féministes et de promotion de l'égalité des genres. L'un des projets pilotes organisés pour mettre en place cette communauté a été mené en collaboration avec des organisations féministes, garantissant ainsi une perspective de genre.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet conjoint UE/ Conseil de l'Europe)	2024-2026	En cours

75. Deux études ont été commandées dans le cadre du projet conjoint UE/Conseil de l'Europe et gérées par le VC sous la responsabilité de l'unité SOGIESC, l'une portant sur l'impact et les signes avant-coureurs des mouvements anti-genre et anti-droits, et l'autre sur les bonnes pratiques des États membres. Ces deux études ont adopté une approche intersectionnelle dans leurs méthodologies, veillant à ce que l'aspect « égalité entre les femmes et les hommes » soit pris en compte.	Unité SOGIESC (dans le cadre des projets conjoints VC et UE/CoE)	2024-2026	En cours
76. L'unité SOGIESC collabore avec l'IGLYO à l'élaboration d'une boîte à outils pour l'éducation inclusive, comprenant : ► des lignes directrices pour prévenir et lutter contre le harcèlement anti-LGBTIQ à l'école ; ► un cadre de formation des enseignants pour des classes et des programmes scolaires inclusifs envers les personnes LGBTIQ ; ► des réponses éducatives au discours anti-genre (esprit critique, éducation aux médias et éducation civique fondée sur les droits humains). Des membres d'IGLYO issus de divers horizons et possédant des expertises variées ont participé à la conception de cet outil, garantissant ainsi une approche intersectionnelle et veillant à ce que l'aspect « égalité de genre » soit pris en compte.	Unité SOGIESC (dans le cadre du projet conjoint UE/Conseil de l'Europe)	2024-2026	En cours
77. Forces démocratiques biélorusses : traduction en biélorusse d'une brochure sur la GES et d'autres normes du Conseil de l'Europe en matière d'éducation à l'égalité de genre	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération »	2024-2025	Terminé
78. Forces démocratiques biélorusses : sessions en ligne entre pairs sur l'élaboration de politiques sensibles au genre à l'intention des membres biélorusses des forces démocratiques et de la société civile	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération »	2025	Terminé
79. Forces démocratiques biélorusses : Visite d'étude sur les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'élaboration de politiques en matière d'égalité de genre, destinée aux représentants des forces démocratiques biélorusses et de la société civile	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération »	2024	Terminé

80. Forces démocratiques biélorusses : Publication « Conseils techniques sur les politiques internes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes » à l'intention des forces démocratiques biélorusses	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération »	2025-2026	En cours
81. Suivi du plan d'action du Conseil de l'Europe pour le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité judiciaires (Plan d'action de Sofia) – Examen thématique de l', axé sur la carrière et la formation des juges	CDCJ	2025	Rapport devant être adopté par le CDCJ lors de sa 105 ^e réunion plénière (18-20 novembre 2025). La question de la carrière des femmes juges est soulevée dans le rapport. Le rapport devrait être mis à disposition sur le site web du CDCJ.
82. Apatridie et accès à la nationalité : Projet de recommandation révisée sur la nationalité des enfants	CDCJ	2025-2026	En cours
83. Projet de recommandation sur le droit des personnes issues d'une procréation médicalement assistée de connaître leurs origines	CDCJ	2025[-2026] [-2027]	En cours
84. Monténégro : élaboration de procédures opérationnelles standard pour la police en cas d'agressions contre des journalistes, avec des directives spécifiques concernant la violence sexiste à l'encontre des journalistes	PROFEX-M	2025	En cours
85. Monténégro - Étude nationale sur le harcèlement, le cyberharcèlement et la violence à l'école au Monténégro (l'un des aspects de l'étude porte sur le genre)	Projet VC « Prévenir le harcèlement et la violence dans les écoles au Monténégro » (ministère de l'Éducation)	2025	En cours

86. Analyse de genre du secteur de l'éducation au Monténégro. Cette analyse fournit au Conseil de l'Europe et à l'UE des informations sur l'égalité des genres dans le domaine de l'éducation afin d'étayer de nouvelles interventions visant à améliorer l'égalité des genres dans l'éducation. L'analyse formule également des recommandations concrètes pour renforcer davantage l'intégration de la dimension de genre lors de la mise en œuvre de l'action	DGII – Mécanisme horizontal UE/ Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie II Une éducation de qualité pour tous au Monténégro	2024	Mis en œuvre
87. Mise en œuvre des recommandations issues de l'analyse de genre dans les projets éducatifs en cours et à venir	DGII – Mécanisme horizontal UE/ Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie II : Une éducation de qualité pour tous au Monténégro	2024-2027	En cours
88. Promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans les programmes des facultés de droit de la région du Partenariat oriental (projet PGGIII WAJ de l'UE/CoE)	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération »	2024-2026	En cours
89. Arménie : cours en ligne « Éducation sensible au genre dans les écoles », adaptation et traduction en arménien du cours en ligne HELP sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration de la dimension de genre.	Unité « Projets de renforcement des capacités et de coopération »	2024-2025	Terminé

Abréviations

CDADI	Comité directeur sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion
CDBIO	Comité directeur pour les droits de l'homme dans le domaine de la biomédecine et de la santé
CDCJ	Comité européen de coopération juridique
CDENF	Comité directeur pour les droits de l'enfant
CD-P-TO	Comité européen sur la transplantation d'organes
CEB	Banque de développement du Conseil de l'Europe
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
Cour	Cour européenne des droits de l'homme
C-PROC	Bureau du programme sur la cybercriminalité
CRD	Division des droits de l'enfant
DGI	Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit
DGII	Direction générale de la démocratie
DHR	Direction des ressources humaines
DPC	Direction de la coordination des programmes
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
CELRM	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
CEDR	Comité européen des droits sociaux
EDQM	Direction européenne de la qualité des médicaments et des soins de santé
EPAS	Accord partiel élargi sur le sport
FCNM	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
GEC	Commission pour l'égalité de genre
GED	Unité chargée du programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes
GER	Rapporteur pour l'égalité de genre
GMT	Équipe chargée de l'intégration de la dimension de genre
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
HELP	Programme européen d'éducation aux droits de l'homme destiné aux professionnels du droit
MedNET	Réseau méditerranéen de coopération en matière de drogues et de toxicomanies de l'Observatoire Poinpidou Groupe
Centre N/S	Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe
ODGP	Bureau de la Direction générale de la programmation
APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Groupe Poinpidou	Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions
RSSG pour les migrations et les réfugiés	Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour les migrations et les réfugiés
UWE	Femmes universitaires d'Europe
VaWD	Division Violence à l'égard des femmes
VC	Commission de Venise

* Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte doit être comprise en pleine conformité avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

L'égalité de genre implique des droits égaux pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons ainsi que la même visibilité, autonomisation, responsabilité et participation dans tous les domaines de la vie publique et privée.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.